



L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril, s'est tenue au Centre Socioculturel de GANNAT (Allier), l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne constituée par les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole convoqués individuellement par le Président à assister à cette Assemblée Générale, conformément à l'article 28 des statuts de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

- **623** délégués avaient été convoqués
- **204** délégués étaient présents ou représentés.

Le Président PANEL donne la parole à **Serge GATIGNOL**, 2^{ème} adjoint à la Mairie de Gannat en charge de l'aménagement du territoire.

Madame le Maire vous prie de l'excuser de ne pas être présente aujourd'hui et m'a chargé de vous accueillir ce qui est un très grand plaisir pour moi.

En quelques mots, je vais vous présenter la ville de Gannat.

C'est la ville à la campagne. On a une quantité intéressante de services mais on a aussi une ville avec de la verdure, une histoire.

Fiche d'identité

« Une ville attractive et accueillante »

Nombre d'habitants: 5815
 Zone de chalandise: équiv. 15 000 Hbts
 Comcom St Pourcain Sioule Limagne: 60 communes – 34500 Habitants
 Nbre d'associations: 70
 Nbre d'entreprises: 61
 Nbres de commerces: 158
 1 CCAS et 1 service d'aide à domicile
 2 pôle médicaux _ 1CMP
 300 lycéens (lycée pro)
 500 collégiens
 630 enfants en écoles élémentaires
 1 RAM et 1 multi accueil pte enfance
 1 piscine, 1 médiathèque, école de musique

Fiche d'identité

« Une ville attractive et accueillante »



1 Gare Sncf : Montluçon –Gannat – Clermont

Nœud Autoroutier: A71 _ A719

1 Camping

1 musée: Machelon classé Musée de France

2 Eglises dont une Eglise peinte

1 festival: Depuis 50 ans Les Cultures du Monde

1 cinéma municipal

1 ehpad: 220 places, accueil de jour, de nuit, unités sécurisées

Fiche d'identité

« Une ville attractive et accueillante »



PALEOPOLIS
LA VILLEUSE AUX ANCIENNES



1 parc Paléopolis: 50 000 visiteurs

2 marchés hebdomadaires: mercredi et samedi

Des évènementiels réguliers

1 Comcom investie dans un plan alimentaire territorial: mangez bon, local, sain dans nos cantines!

1 voie verte: Gannat _ St Pourcain

2 ENS: Mont libre et Les chapelles

Emplois et Industrie: 3 Zones
Zones d'activité, installation de nouvelles entreprises (ou agrandissement, + 400 emplois (2026)

Un nouveau quartier d'habitat en perspective

« Une ville attractive et accueillante »



• 60 de petit collectif



• Intégrant des logements séniors



Opération habitat : recyclage de la friche industrielle La Malterie



Requalification de l'Etat de la Malterie à Gannat (03) | Décembre 2023

Les Energies renouvelables au Rdv – 1 exemple



« Une ville responsable »
1^{er} projet photovoltaïque

Gannat (03800)



Implantation de la centrale au sol

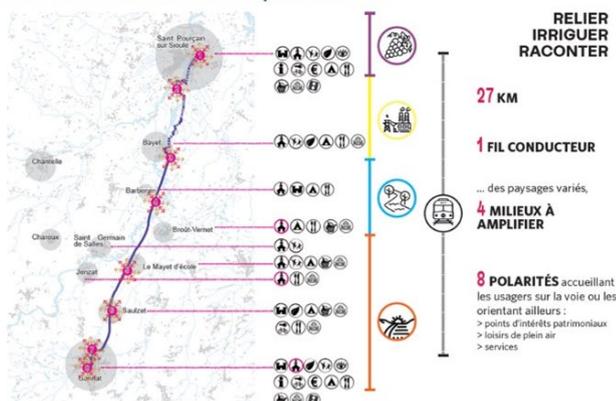


Surface	8 ha
Puissance	8,69 MWc
Productible estimé	1 273 MWh/MWc
Production théorique	11 062 MWh
Consommation électrique/an ¹	10 358 habitants
Economie de CO ₂ rejeté ²	1 239 tonnes/an

¹ Source : RTE – Bilan électrique - 2018, consommation pour les usages domestiques de 2350 kWh/ménage/an soit 1048 kWh/habitant.
² Source : Ecoinvent – mix France de 0,112 kg de CO₂ émis par kWh produit.

Centrale photovoltaïque au sol de Gannat, 09/10/2023 11

Un programme d'investissement pour l'attractivité et le bien vivre à Gannat COMCOM – voie verte de Saint Pourçain à Gannat



1 ville labellisée, reconnue par la qualité des aménagements et de l'action publique menée



Le **Président PANEL** remercie Serge GATIGNOL pour son discours de bienvenue et son accueil à Gannat. Il rappelle qu'il a beaucoup œuvré dans le monde agricole et souligne son engagement comme élu au service de la population, au service des autres. Puis, il prend la parole.

Bonjour et Bienvenue à tous !

Je suis très heureux de vous accueillir à Gannat dans l'Allier, pour cette nouvelle Assemblée Générale de la MSA Auvergne et la dernière du mandat, je vous remercie chaleureusement de votre présence.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite saluer les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous pour cette matinée :

- ✓ Anne-Laure TORRESIN, Directrice Générale CCMSA, que je vous présenterai plus longuement dans quelques minutes,
- ✓ Serge GATIGNOL, 2^{ème} adjoint Mairie de Gannat, représentant Véronique POUZADOUX, Maire de Gannat,
- ✓ Nicolas RAY, Député de l'Allier,
- ✓ Yannick MONNET, Député de l'Allier,
- ✓ Cécile RUSSIER, Directrice MNC Auvergne Rhône Alpes,
- ✓ Geoffrey HERY, Adjoint de la MNC Auvergne Rhône Alpes,
- ✓ Christophe GAUZY, Président de l'URSSAF Auvergne,
- ✓ Virginie GACHON, Présidente de la CARSAT Auvergne,
- ✓ Catherine MALLET, Sous Directrice à la CARSAT Auvergne, représentant son Directeur Général Jean-Christophe CRULLI,
- ✓ Franck FERRON, Responsable juridique, social et paie SODIAAL,
- ✓ Serge CHARRET, Vice-Président Crédit Agricole Centre France, représentant sa Présidente, Chantal DEBOST,
- ✓ Pierre DESGOUTTE, Président de l'Union des Coopératives Agricoles de l'Allier,
- ✓ Gilles CHOCHÉYRAS, représentant le Président de Mutualia Territoires Solidaires, Christophe HERVY,
- ✓ Natacha VANDAMME, Responsable régionale Mutualia Territoires Solidaires, représentant son Directeur David SALAT,
- ✓ Philippe BOYER, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- ✓ Stéphane ALLARD, Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- ✓ Christophe JARDOUX, Président FNSEA 03
- ✓ Marie-Claire MARC, Présidente de Génération Mouvement les Aînés Ruraux,
- ✓ Cédric ROUGHEOL qui représente Patrick LAOT, Président de Groupama Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Alain MERCIER, Président ADRA 03,
- ✓ Pierre GOBET, Directeur Centre Social La Magic, représentant sa Présidente Christiane METENIER,
- ✓ Monique FRAT, Présidente MARPA La Motte Tronçay,
- ✓ Marie-Hélène BOUDONNAT, représentant Sarah BRECHET, Responsable MARPA La Motte Tronçay
- ✓ Sylvie MERCIER, Responsable MARPA Maison du Beau Chêne,
- ✓ Angélique RIGAUD, Directrice du Centre Social d'Ebreuil,

Et enfin le réseau MSA avec :

- ✓ Patrick BOURRAT, Président de la MSA du Limousin
- ✓ Françoise THEVENAS, Présidente de la MSA Alpes du Nord
- ✓ Jean-Pierre DILE, Président de la MSA Midi Pyrénées Nord,
- ✓ Éric DALLE, Directeur Général de la MSA Midi Pyrénées Nord,
- ✓ Jean-Pierre BESSON, ancien Président du Comité Départemental de l'Allier MSA
- ✓ Thierry GIRARD qui siège à la CCMSA et qui est Président du Comité de Protection Sociale des Salariés

Je salue également mes collègues Présidents des Comités Départementaux

- Philippe MORET,
- Jean-Marie FABRE,
- Christian GOUY,
- Serge BIONNIER,

et enfin Claude ROCHE, 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne, ainsi que mes collègues administrateurs.

J'espère n'avoir oublié personne, si tel était le cas, je m'en excuse par avance.

Le quorum prévu à l'article 30 des statuts est atteint ; je déclare officiellement ouverte notre Assemblée Générale Ordinaire.

Je vous propose de constituer le Bureau en désignant 3 Assesseurs :

1^{er} Collège : **Michel COHADE**

2^{ème} Collège : **David BOISSEL**

3^{ème} Collège : **Nicolas REBOUL**

Le Directeur Général, Jean Marie PASSARIEU, assurera la fonction de secrétaire de cette Assemblée Générale.

Sans attendre, je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2023.

Aucune abstention, aucun vote "contre", le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder nos travaux, je souhaite renouveler mes sincères remerciements à Anne-Laure TORRESIN pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de la MSA vous a nommée Directrice Générale de la CCMSA le 1^{er} avril 2024. Vous avez débuté votre carrière en MSA en 2002, vous avez occupé rapidement des postes de cadre dirigeant au sein de différents organismes locaux. En 2015, vous êtes nommée Directrice Générale de la MSA Alpes Vaucluse avant de rejoindre en 2019 la CCMSA en qualité de Directrice déléguée au projet de Groupe « MSA 2025 », et ensuite aux opérations en charge du pilotage du réseau MSA.

Nous sommes ravis de vous accueillir en Auvergne pour votre première assemblée générale en qualité de Directrice Générale de la CCMSA.

Je voulais ajouter que la CCMSA a connu quelques changements au niveau de la gouvernance. En effet, le Président CORMERY a souhaité mettre fin à son poste de Président. Le Conseil d'Administration de la CCMSA a donc procédé à l'élection d'un nouveau Président. Monsieur Jean-François FRUTTERO a ainsi pris la présidence, hier, du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale avec également quelques remaniements au niveau du bureau.

On leur souhaite à tous et à toutes pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Sans plus attendre, je laisse la parole à notre Directeur Général, **Jean Marie PASSARIEU**, pour la présentation de notre rapport d'activité.

Jean Marie PASSARIEU présente le **rapport d'activité 2023** dont l'essentiel des chiffres se trouve sur la plaquette remise à l'arrivée des délégués.



VOTRE MSA ET SES RESSORTISSANTS

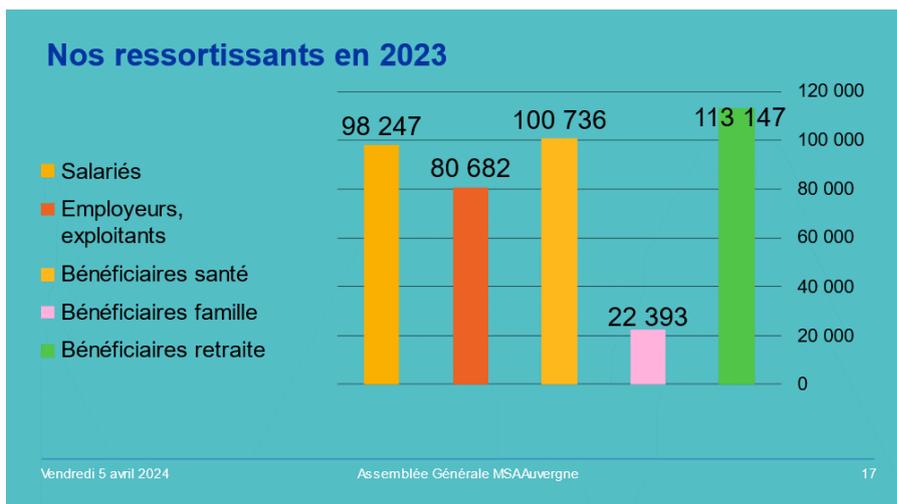
Le service à nos ressortissants



L'application « ma MSA & moi », que je vous invite à télécharger, a encore rencontré un essor important en 2023. Pour rappel, cette application vous permet notamment de transmettre à la MSA Auvergne, en un seul clic, vos documents pour un traitement plus rapide.

Le nombre de personnes inscrites à mon Espace Privé est en constante augmentation (+ 4,8 % en 2023). Et le nombre d'entreprises inscrites a connu une progression de 12 % en 2023.

Enfin, le site de la MSA Auvergne a connu en 2023, une moyenne de fréquentation de plus de **144 000 visites** mensuelles (- 2 % par rapport à 2022).



La MSA est le 2ème régime de protection sociale avec **178 929** bénéficiaires d'une prestation (soit près d'une personne sur 8 pour les 4 départements Auvergne) et **100 736** personnes protégées en maladie (- **1,40 %**).

S'agissant de la population protégée en maladie, l'année 2023 se caractérise par une diminution de **0,34 %** des actifs (**10 213**) et une baisse de **0,99 %** des inactifs (**45 757**).

En 2023,

- plus de **34 000** personnes ont été reçues dans nos accueils. Concernant les rendez-vous, les motifs principaux sont : Retraite, Cotisations et Famille.
- plus de **233 000** appels téléphoniques traités. Nous avons atteint, en 2023, un taux de réponse abouti de **91,99 %**.

L'accueil téléphonique a évolué vers 2 numéros. Une ligne dédiée aux prestations (particuliers et exploitants) et une ligne dédiée aux professionnels (exploitants et employeurs).

Nous avons traité **32 788** courriels (chiffre en augmentation de 2,67 %). Les principaux motifs de messages concernent les prestations Famille et Santé, comme les années précédentes.

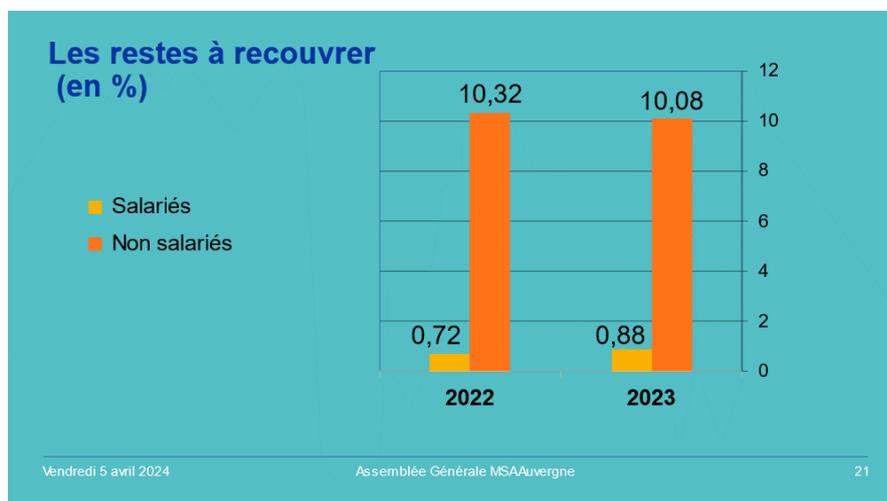
À partir du rapport cotisations émises / prestations payées, on constate que pour 1 € de cotisation perçue, la Caisse a redistribué : **2,19 € de prestations** (en baisse par rapport à 2022 -5,6%).

Coût de notre gestion



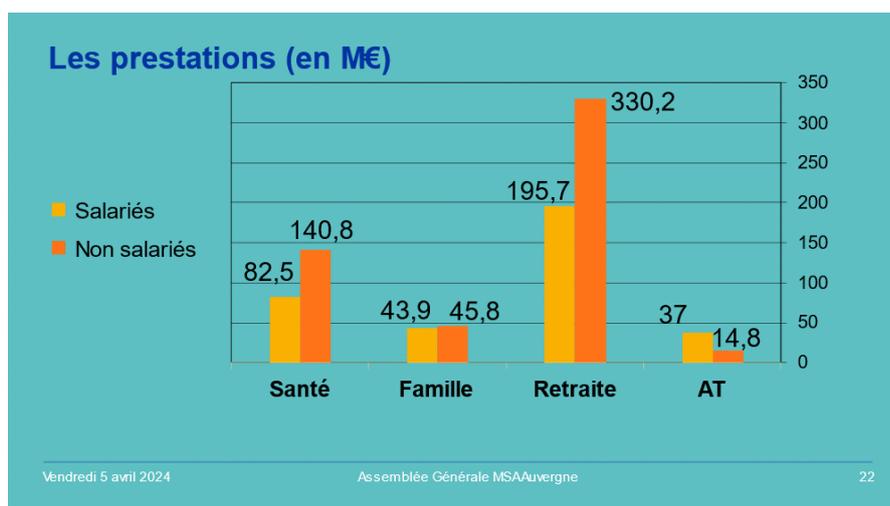
Vous découvrez ci-dessus la redistribution faite par le régime MSA pour 100 € d'allocation. Les prestations retraite et santé sont les secteurs les plus importants en matière de dépenses. Les charges de gestion de la MSA Auvergne (personnel - immobilier - fonctionnement) représentent moins de 3% du montant des sommes collectées.

Les restes à recouvrer



Au 31 décembre 2023, le taux des restes à recouvrer s'élève à 0,88 % de la totalité des créances dues pour les cotisations sur salaires, soit une légère dégradation en 2023 par rapport à 2022. À contrario, une légère amélioration des restes à recouvrer pour les Non Salariés qui s'élèvent à 10,08 %.

Les prestations

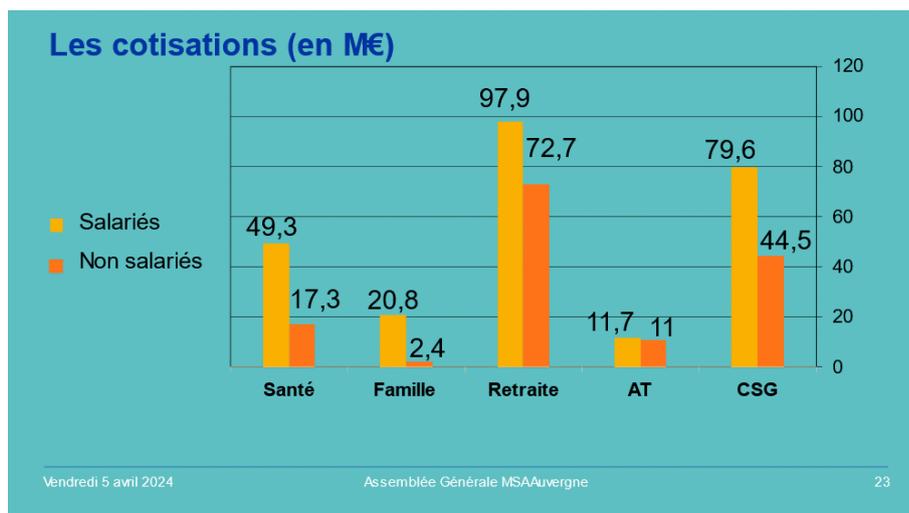


Abordons maintenant le volet financier : plus de **890 millions d'euros de prestations servies**.

Au global, les prestations retraite représentent **59 %** des prestations versées.

- **25 %** pour la santé
- **10 %** pour la famille

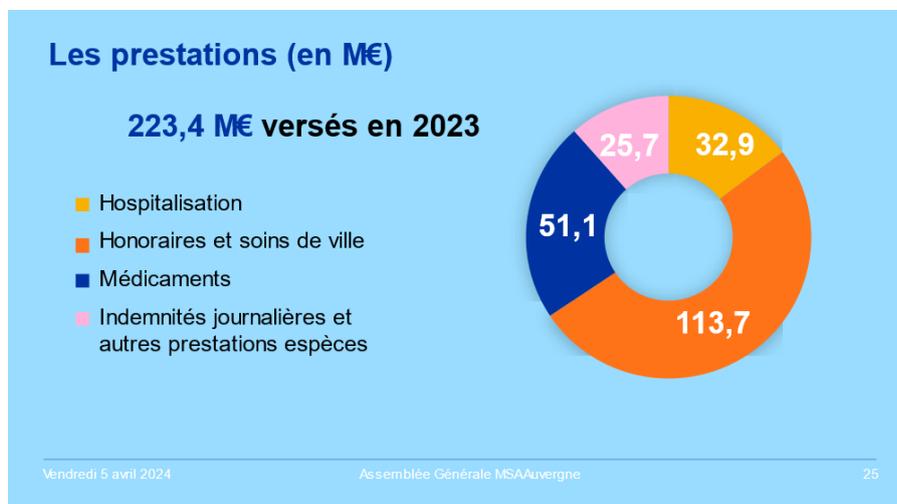
Les cotisations



En regard les cotisations émises sont de **407,2 millions d'euros** dont :

- **41,9 %** pour la retraite
- **30,5 %** pour la CSG
- **16,3 %** pour la Santé
- et les **11,3 %** restants pour la famille et les Accidents du travail

LA SANTÉ



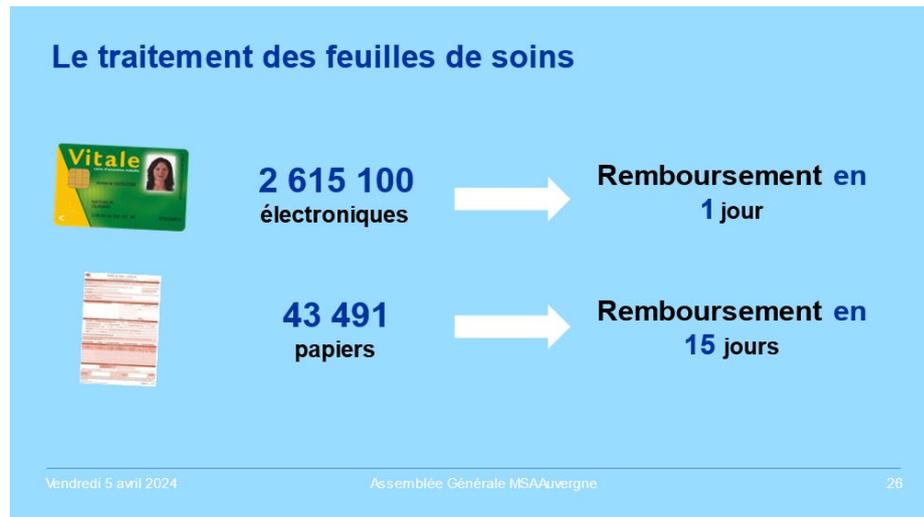
74 % des dépenses de santé se répartissent ainsi : le médicament pour **23 %** soit **51,1 millions d'euros** et les honoraires pour **51 %** soit **113,7 millions d'euros**.

Les établissements hospitaliers (hors dotation globale) comptent pour **14,7 %** soit **32,9 millions d'euros**.

Et enfin les indemnités journalières et autres prestations espèces représentent **11,5 %** des dépenses soit **25,7 millions d'euros**.

Des webinaires sur le thème des indemnités journalières ont été organisés pour les grandes entreprises de la région.

Le traitement des feuilles de soins



Plus de 98 % des feuilles de soins traitées en 2023 le sont à partir de flux informatiques directement transmis par les professionnels de santé et votre Carte vitale.

Le délai moyen de remboursement est de **1 jour** hors délais bancaires.

Pour les **1,6 %** restants, le délai moyen de traitement est de **15 jours** en tenant compte des délais postaux.

En 2023, l'application carte vitale a été lancée en expérimentation pour les assurés du Puy-de-Dôme. Cette nouvelle application est utilisable chez les professionnels de santé et peut remplacer la carte vitale. Après le succès rencontré dans les départements tests, son déploiement va être étendu à l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire courant 2024.

Complémentaire Santé Solidaire

La MSA Auvergne a versé **plus de 1 870 000 €** de prestations aux **5 645** bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Nos actions de prévention Santé

Dans le cadre de nos actions de prévention Santé auprès des jeunes : 955 jeunes de 16 à 24 ans ont participé à une offre de prévention MSA (soit Santé, soit Déclic stop tabac).

Plusieurs actions ont également été menées dans des lycées agricoles et des maisons familiales rurales.

Nos actions de prévention Santé auprès des jeunes

Instants Santé Jeunes

- **811** jeunes invités

Information et éducation à la santé au travers d'un théâtre forum

- **300** élèves de Lycées agricoles

Nutrition Santé

- **30** participants issus de Maisons familiales rurales

Vendredi 5 avril 2024 Assemblée Générale MSAAuvergne 28

Nos actions de prévention Santé

Instants Santé

5 758 assurés invités à réaliser un bilan de santé personnalisé

- **5 482** pour les **Instants Santé adultes**
- **276** rendez-vous **prévention jeunes retraités**

Animations nutritionnelles Instants Santé

38 ateliers animés par 9 diététiciennes pour **520 participants**

Prévention Santé des Seniors : ARSEPT

- **331** actions pour **4 246 participants**
- **268** ateliers pour **3 130 participants**

La MSA Auvergne a relayé plusieurs actions en 2023 dans l'Allier et le Cantal, en partenariat avec la CPAM et le Centre régional de coordination des dépistages des cancers.

Actions relayées par la MSA Auvergne

Le Printemps du Col dans le Cantal : 15 juin

Journée de dépistage des cancers féminins : **816** invitées

La Mammobile Bourbonnaise dans l'Allier : du 2 au 27 octobre

596 invitées

La Campagne Octobre Rose dans le Cantal : 14 octobre

344 invitées

À l'initiative de la MSA Auvergne, plusieurs actions ont été réalisées en 2023 dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, puis dupliquées sur les territoires en partenariat avec les CPTS (Communautés professionnelles territoriales en santé).

Il s'agit de bilans de santé réalisés par des professionnels médicaux et paramédicaux, en un même lieu.

[Partenaires : MSA Auvergne, CPTS, CRCDC, Conseil départemental, CPAM, UNADEV, Les Opticiens Mobiles]

Les journées prévention : La Santé en Action

À St Gervais d'Auvergne : 30 mars

1 511 invités MSA de 25 à 75 ans

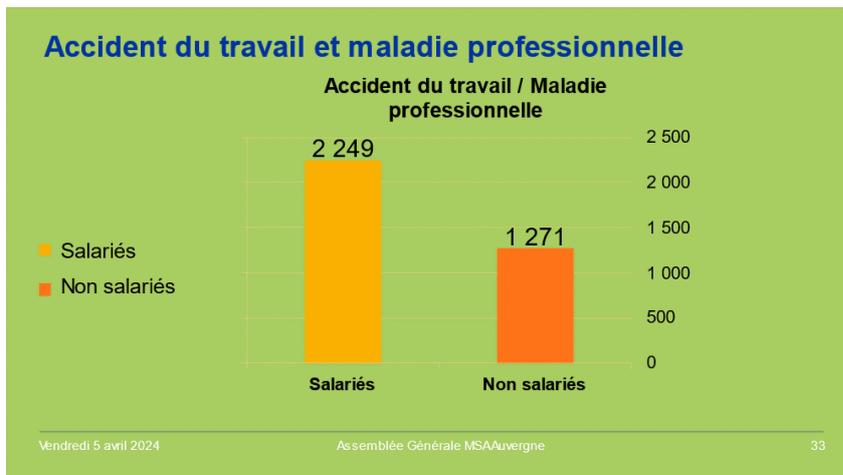
À Rochefort-Montagne : 29 juin

1 499 invités MSA

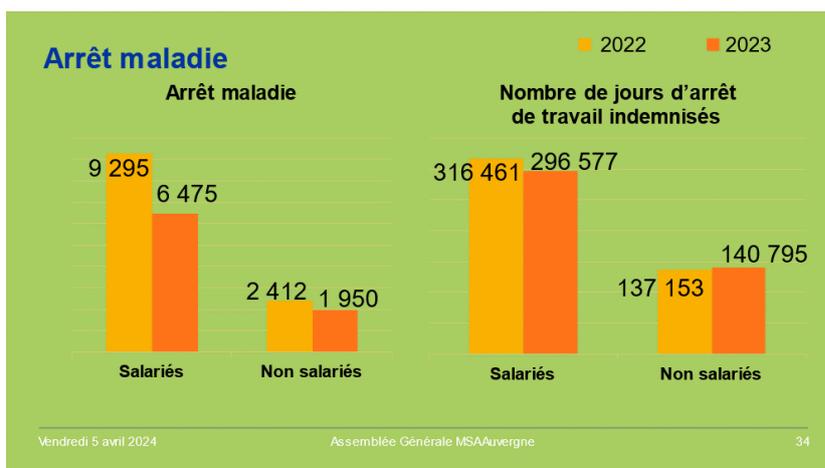
À Allègre : 21 novembre

484 invités MSA

LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)



Les déclarations d'accidents du travail ont légèrement augmenté pour les salariés (+1,9 %) et les non salariés (+3,08 %).



On constate, en parallèle, une diminution du nombre d'arrêts maladie pour les salariés (- 30,34 %) et les non salariés (- 19,15 %).

Il est à noter que le nombre de jours d'accidents du travail indemnisés est en diminution de 6,28 % pour les salariés et en augmentation de 2,66 % pour les non salariés.

Notre équipe pluridisciplinaire présente sur les 4 départements et composée de Médecins du Travail, Infirmiers de Santé au Travail, Conseillers en Prévention et administratifs, a réalisé plusieurs actions portant notamment sur :

- la prévention des TMS (Troubles Musculo Squelettiques),
- la prévention du risque chimique.

Nos actions 2023 du plan SST

- **11 entreprises** accompagnées à la réalisation de l'évaluation du risque chimique
- **14 entreprises** mobilisées dans la cible **salariés** (démarche locale des préventions TMS)
- **12 entreprises** mobilisées dans la cible **exploitants** (démarche locale des préventions TMS)
- **3 enquêtes et observations** sur l'utilisation des équipements de travail agricole où un accident du travail est connu

Nos formations 2023

Pour les salariés et non salariés

- Éthologie de l'animal
- Manager par le travail réel
- Ne Perdez Pas Le Fil (en viticulture et en ovin)
- Prévention liée aux postures de travail statistiques (tertiaire)
- Formation DUERP

Pour les jeunes en milieu scolaire

- Manipulation et contention des animaux (ovins et bovins)
- Sensibilisation aux risques professionnels
- Actions sur la maladie de Lyme, les zoonoses, l'hygiène de vie au travail
- Risque chimique
- Éthologie bovine

L'équipe Santé Sécurité au Travail dispense de nombreuses formations auprès des salariés, non salariés, mais également des jeunes en milieu scolaire.

En ce qui concerne les salariés et les non salariés, 34 formations leur ont été proposées : éthologie de l'animal, manager par le travail réel, risque chimique...

Et parce que la MSA Auvergne attache une grande importance à sensibiliser les jeunes en milieu scolaire, de nombreuses informations et formations leur ont été dispensées.

Nos actions SST

5 509

examens de Médecin du travail pour les salariés



175

examens de Médecin du travail pour les non salariés

2 164

entretiens infirmiers pour les salariés

Une présence importante et active de la MSA Auvergne et de ses équipes SST est à noter sur les salons et manifestations en 2023.

Salons et manifestations 2023

- **Congrès National des entrepreneurs des territoires** 9 et 10 février
- **Décathlon de la Santé**: 28 mars au Breuil sur Couze (63) : 5 établissements (86 élèves)
- **Décathlon de la Santé**: 16 mai à Durdat Larequille (03) : 107 élèves
- **Foire Forestière du Haut Lignon** : 24 septembre (promotion du câble synthétique, réglementation forestière et atelier affûtage et entretien de la tronçonneuse)
- **Sommet de l'élevage 2023** du 3 au 6 octobre (La roue du bovin : 820 participants au jeu)
- **Journée séminaire dirigeants d'entreprises** 12 décembre 2023 (10 entreprises)

Vendredi 5 avril 2024

Assemblée Générale MSA Auvergne

38

LA FAMILLE

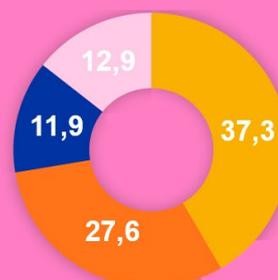
89,7 millions d'euros de prestations ont été versées en 2023 :

- Prestations familiales : **37,3 M€** pour **8 104 bénéficiaires**
- Logement : **11,9 M€** pour **7 328 bénéficiaires**
- Revenu de Solidarité Active et prime d'activité : **27,6 M€** pour **13 473 bénéficiaires**

Les prestations famille (en M€)

89,7 M€ versés en 2023

- Prestations familiales
- RSA, prime d'activité
- Logement
- Autre : AAH...



Vendredi 5 avril 2024

Assemblée Générale MSA Auvergne

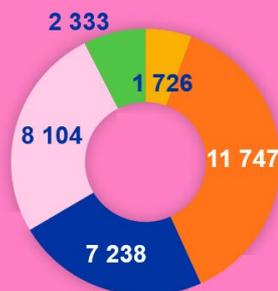
40

Nombre de bénéficiaires

11 454 salariés

10 939 non salariés

- RSA
- Prime d'activité
- Aide au logement
- Allocations familiales
- Prestations handicap

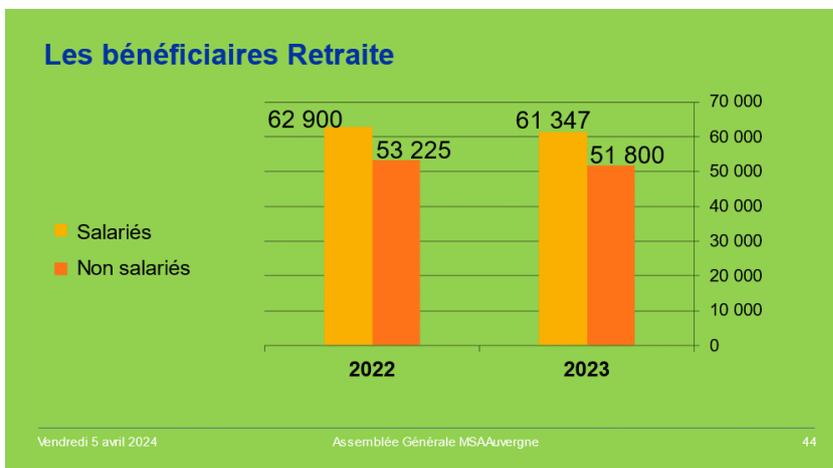
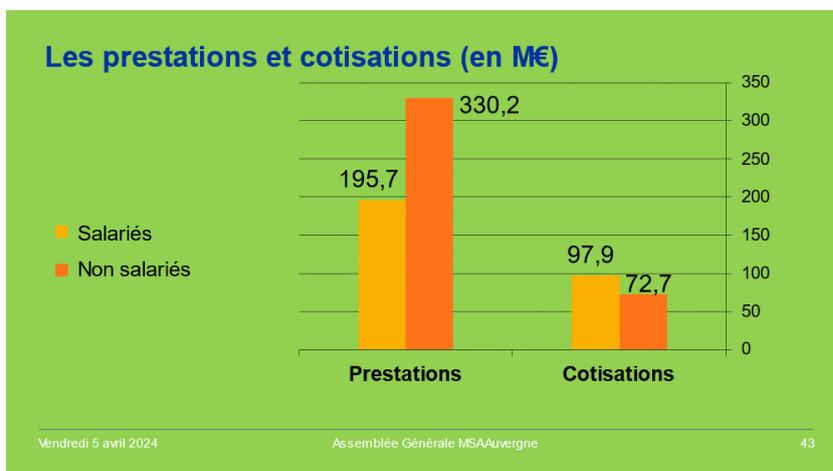


Vendredi 5 avril 2024

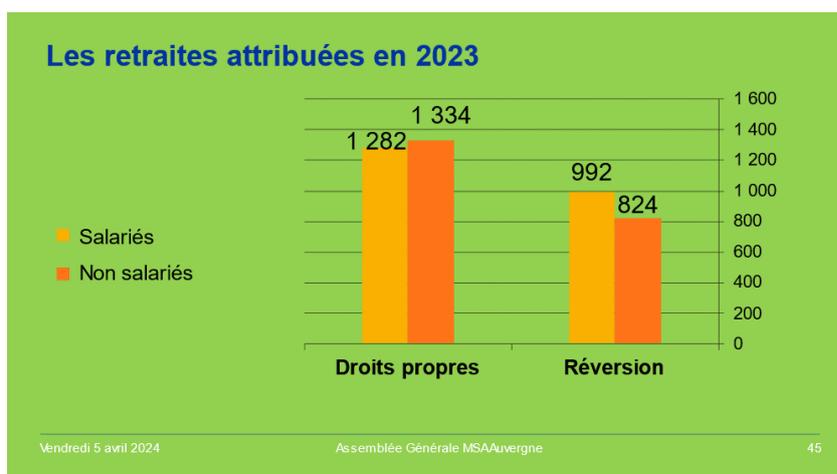
Assemblée Générale MSA Auvergne

41

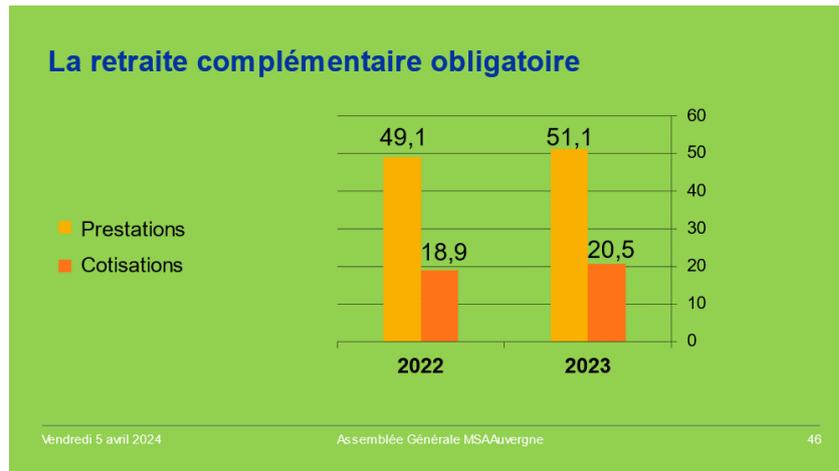
LA RETRAITE



113 147 bénéficiaires d'une pension de retraite. Baisse de **2,56 %** du nombre de retraités salariés et non salariés par rapport à 2022.



Le nombre de retraites attribuées en 2023 est stable. Il s'élève au total à **2 274** pour les **Salariés** et **2 158** pour les **Non Salariés**.



Concernant la Retraite Complémentaire Obligatoire, on constate une augmentation de 8,5 % des cotisations appelées, qui est gommée par l'augmentation continue des prestations servies.

La réforme de la retraite

Applicable aux **assurés nés à compter du 1^{er} septembre 1961** dont la **date d'effet de la retraite** se situe à partir du **1^{er} septembre 2023**

Relèvement de l'âge légal de 62 ans à 64 ans à raison de 3 mois par génération
(64 ans à compter de la génération 1968)

Augmentation de la durée d'assurance requise pour bénéficier du taux plein
(172 Trimestres à compter de la génération 1965)

Vendredi 5 avril 2024 Assemblée Générale MSAAuvergne 47

La réforme des retraites est entrée en vigueur en septembre 2023.

L'âge légal de départ à la retraite est progressivement repoussé à 64 ans (en 2030). La durée de cotisations est également progressivement repoussée.

Plusieurs webinaires sur la réforme des retraites se sont déroulés le 27 mars dernier à destination des grandes entreprises de la région.

La MSA, soucieuse d'accompagner au mieux ses ressortissants, propose des rendez-vous Retraite. Une semaine de rendez-vous retraite au niveau national a été organisée du 25 au 29 mars. Une nouvelle campagne est d'ores et déjà annoncée pour octobre 2024.

NOTRE ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Nous avons versé **15 millions d'euros** en 2023 (+ 59,3 %).

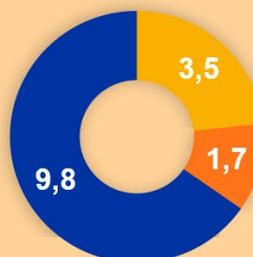
3,5 millions d'euros ont été versés au titre des missions territoriales et **1,7 million d'euros** au titre des missions nationales.

Et enfin, **9,8 millions d'euros** versés dans le cadre des prises en charge des cotisations (+177%).

Notre action sanitaire et sociale (en M€)

15 M€ versés en 2023

- Missions territoriales
- Missions nationales
- PEC sur fonds ASS



Vendredi 5 avril 2024

Assemblée Générale MSA Auvergne

49

Notre action sanitaire et sociale

Accompagnement social individuel

1 750 adhérents (80 % non salariés - 20% salariés) accompagnés au cours de l'année 2023

Soit **5 501 interventions** (visites à domicile, RDV, appels téléphoniques)

369 adhérents en détresse psychologique ont bénéficié d'une intervention sociale

Accueil social téléphonique

2 122 appels sur la ligne téléphonique dédiée au travail social (permanences journalières le matin)

Vendredi 5 avril 2024

Assemblée Générale MSA Auvergne

50

Notre action sanitaire et sociale

Accompagnement social collectif

1 752 adhérents ont participé à une action collective au cours de l'année 2023

56 actions collectives ont été mises en œuvre principalement à destination des actifs :

- **10 ateliers de l'inclusion** (sur l'informatique, histoires de femmes, la reconversion..)
- **4 séjours** de répit
- **4 actions locales** de prévention du mal-être

Vendredi 5 avril 2024

Assemblée Générale MSA Auvergne

51

La MSA Auvergne s'est engagée dans des programmes relatifs à la famille, les actifs en situation de fragilité ou les retraités.

La volonté est de rendre la MSA efficace et visible, sur les territoires ruraux.

Nos actions dans le domaine Social

Enfance, Famille, Jeunesse
My Colo : 16 enfants âgés de 6 à 15 ans ont bénéficié d'un départ en vacances durant l'été

Petits Ateliers Nutritifs : 128 sessions en distanciel pour les futurs et jeunes parents

Appel à Projets Jeunes : 12 projets, dont 6 projets présentés au niveau national

Charte territoriale des familles :
Allier (Pays de Lapalisse)

Actifs en situation de fragilité
Dispositif répit : 258 bénéficiaires
 41 personnes ont bénéficié de l'aide au remplacement dont 120 sont parties en séjour collectif

Personnes retraitées
Charte territoriale avec les aînés
 Haute-Loire (Mézenc Loire Meygal)
 Allier (Entre Allier Besbre et Loire)

Vendredi 5 avril 2024
Assemblée Générale MSA Auvergne
52

Le dispositif « répit » a bénéficié à 258 personnes, exploitants et salariés, dont 138 personnes en séjour individuel.

Les séjours se sont déroulés au sein de Village Vacances à :

- Sommières (Gard)
- Maurs (Cantal)
- Bagnols (Puy-de-Dôme)

NOTRE OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

Notre offre de services sur les territoires



Vendredi 5 avril 2024
Assemblée Générale MSA Auvergne
54

Avec plus de 1 200 salariés, l'offre de services de la MSA Auvergne gère l'ensemble des domaines de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ces emplois de proximité, non délocalisables, apportent de réels services à la population et génèrent un flux économique de plus de 32 millions d'euros sur les 4 départements en soutien aux politiques publiques.

Une séquence est prévue lors de notre Assemblée Générale pour vous présenter une partie de notre offre de services, je vais donc en rester là.



Monsieur PASSARIEU donne lecture des résolutions.

Décision :

1ère résolution :

- Vu les articles L 723-35, R 723-106 du Code Rural,
- Vu le rapport général du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale :

- **Approuve la gestion du Conseil d'Administration**
- **Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.**

2ème résolution :

L'Assemblée Générale affecte le résultat excédentaire de la médecine du travail de **31 006,20 € à la réserve de médecine du travail**, ce qui a pour effet de porter à **953 055,86 €** le montant de cette réserve après affectation.

Aucune abstention, aucun vote "contre", les 2 résolutions sont adoptées à l'unanimité.



Le Président PANEL donne la parole au **Député Nicolas RAY**.

Je suis très heureux de vous accueillir dans l'Allier, dans cette 3^{ème} circonscription où je suis député depuis presque 2 ans. Merci d'avoir fait le choix de cette terre d'accueil et de cette ville pour votre Assemblée Générale. Merci aussi pour toutes les prestations, tous les services qui sont assurés par la MSA depuis tant d'années et qui sont au cœur des préoccupations des retraités agricoles mais aussi des français : la santé, le pouvoir d'achat. Par rapport à toutes ces prestations, même si les contextes sont compliqués, les attentes énormes, on a vécu ces manifestations agricoles en début d'année qui doivent aujourd'hui être traitées, pour lesquelles il faut apporter des réponses et c'est l'objet de la future loi d'orientation agricole qui a enfin été présentée en Conseil des Ministres mercredi dernier et qui va arriver à l'Assemblée Nationale au mois de mai.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette loi mais c'est un rendez-vous à ne pas manquer et je crois que l'Assemblée devra beaucoup enrichir ce texte qui n'est encore pas à la hauteur des attentes et des enjeux en matière de revenus pour nos agriculteurs, en matière de baisse de charges dans un contexte inflationniste, en matière de simplification, en matière d'aide à la transmission des exploitations et aussi d'accès à l'eau.

Il y a un sujet que nous abordons régulièrement à l'Assemblée Nationale par de nombreuses lois, ce qui parfois peut être un peu décourageant, ce sont les lois sur les retraites agricoles. C'est une coïncidence, mon cher Yannick, mais nous sommes deux élus de groupe qui ont été à l'origine des lois pour améliorer les retraites agricoles. Ce sont, bien sûr, les 2 lois Chassaigne, la 1^{ère} qui a permis d'améliorer le montant des retraites des chefs d'exploitation agricole à 85 % du SMIC et la 2^{ème} loi qui a traité les retraites des aides familiaux et des conjoints. Il y a également une loi qui a opposé nos groupes en 2022, c'est la loi Julien Dive, très investi sur ces retraites agricoles, pour permettre d'allier le calcul des retraites agricoles sur le régime général, une proposition de bon sens pour effectivement calculer sur les 25 meilleures années. Votée en 2022 à l'Assemblée Nationale, elle n'est toujours pas mise en œuvre parce que c'est un chantier important, difficile, car on change un peu les règles du jeu, on passe d'un système de points à un régime par annuité tout en gardant une logique de redistribution en faveur des plus modestes. L'objectif c'est une mise en œuvre en 2026. Ça nous paraît long, on est un peu frustré, on aurait aimé aller plus vite. L'idée c'est qu'il n'y ait pas de perdants dans cette réforme. Je sais qu'il y a des difficultés pour les polypensionnés, difficultés aussi pour la mise à jour de votre système informatique. Il y a un rapport que nous demandons au gouvernement pour la mise en œuvre de cette réforme. Nous l'attendions depuis longtemps, il a enfin été remis au mois de janvier et, effectivement, il faut que nous avancions sur cette réforme que la représentativité nationale a déjà voté il y a plusieurs mois. Il faut que nous avancions rapidement sur ce sujet car, on le sait, les retraites agricoles sont inférieures à celles du régime général.

Je ne serai pas plus long. Comme je le disais, la loi agricole sera au cœur des débats de l'Assemblée Nationale dans quelques semaines. Nous remonterons toutes les propositions avec les organisations syndicales, les chambres d'agriculture, pour enfin répondre vraiment aux attentes de nos agriculteurs.

Je dois vous quitter car j'ai une inauguration sur une autre commune de ma circonscription mais je tenais à être présent ce matin à vos côtés et vous souhaite une très belle assemblée générale et une bonne continuation dans vos travaux.

Le président PANEL remercie le député Nicolas RAY pour son intervention et précise que les élus sont à leur côté pour porter les lois. Il déplore que, lorsque le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) a voté une loi, d'un côté à l'unanimité et de l'autre côté à forte majorité, les services de l'Etat ne mettent pas en application les décisions politiques de cette ampleur. Il émet quelques inquiétudes par rapport à notre démocratie car quand les lois sont portées par les élus et ne sont pas mises en application, c'est grave. Il remercie les députés pour ce qu'ils font, ainsi que les sénateurs qui ont rebondi sur le fait que l'application au 1^{er} janvier 2026 des 25 meilleures années devait avoir lieu. La MSA est prête techniquement pour la mise en application. La décision est fondamentale du côté politique.

Le Président PANEL donne la parole à **Maryse TRILLON**, **Présidente de la Commission Vie Mutualiste** et **Joslyne MICHAUX**, **Administratrice**, pour la partie « **Vie Mutualiste** ».



Maryse TRILLON

Cette nouvelle Assemblée Générale est l'occasion de nous retrouver autour du bilan de l'année écoulée.

En termes d'animation du réseau des délégués de la MSA Auvergne, cette année a été dense puisque 52 actions ont eu lieu sur nos échelons auvergnats.

Enfance, Famille, Santé, Prévention, ... Les thèmes sont variés mais quel que soit le sujet abordé, le public est à chaque fois venu nombreux et enthousiaste, sans parler de nos partenaires toujours confiants de travailler avec notre institution.

Ces projets auxquels nous contribuons, et les échanges et les rencontres qu'ils permettent, donnent du sens à notre engagement d'élu(e) MSA et nous permettent de relever des défis toujours plus grands.

Sans plus tarder, je vous propose une brève rétrospective des actions qui ont jalonné l'année 2023 qui a été une année riche (*diffusion d'une vidéo*).

Quel que soit le collège électoral dont nous sommes issus, nous contribuons toutes et tous à animer notre territoire et faire vivre notre démocratie sociale.

Joslyne, toi qui es très impliquée sur ton territoire, quelle est l'action ou l'événement que tu retiendrais pour 2023 ?

Joslyne MICHAUX

S'il y a une action que je dois mettre en valeur cette année, c'est le **décathlon de la Santé**. C'est une action qui porte bien son nom puisqu'elle propose une dizaine d'ateliers, sous forme ludique, à des jeunes des établissements scolaires agricoles. En 2023, elle a eu lieu à Durdats Larequille dans notre département et plus de 100 jeunes ont pu participer à différents ateliers animés par des professionnels, que ce soit sur la nutrition, l'hygiène bucco dentaire, le sommeil, les conduites addictives et aussi sur la prévention des risques professionnels notamment le bruit, les chutes de hauteur, les risques chimiques.

Tout cela a été réalisé dans notre département et si je souhaite la mettre en valeur, c'est parce que c'est une action qui est dupliquée dans les autres départements, auprès d'autres établissements scolaires agricoles. Il y en a eu sur les départements de la région auvergne, il y en aura encore en 2024.

Un grand merci aux équipes qui animent ces ateliers avec nos partenaires des établissements scolaires agricoles qui sont des partenaires incontournables, notamment les Services de Santé Sécurité au Travail.

Maryse, nous sommes toutes les deux administratrices à la MSA Auvergne depuis longtemps, et on peut dire que 2024 sera une très belle année puisque la MSA a décidé de mettre en avant les femmes en agriculture. A ce propos, as-tu vu le documentaire d'Edouard BERGEON, « Femmes de la Terre » récemment diffusé sur France TV ?

Maryse TRILLON

Oui, je l'ai regardé et j'ai trouvé que c'était une action très positive pour mettre en avant les femmes en agriculture. L'engagement de ces femmes n'est pas toujours mis en avant mais a une réalité.

Joslyne MICHAUX

Pour ceux qui n'ont pas pu le voir, il est toujours disponible sur la plateforme France.tv jusqu'au mois de Septembre.

C'est vrai que, dans ce documentaire, on voit tout l'engagement de ces femmes et leur pugnacité, leur opiniâtreté pour se faire une place dans ce monde si dur qu'est l'agriculture.

Je vous encourage à regarder ce documentaire. Ce sera aussi rendre hommage à toutes les femmes qui nous ont précédé(e)s dans le milieu agricole et les organismes professionnels agricoles.

On va maintenant vous proposer de jouer à un petit jeu, en vous posant quelques questions pour tester vos connaissances.

Vous êtes d'accord pour jouer ? Alors allons-y avec cette première question :





En 2021, combien y-a-t-il de femmes cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole ?

- 1 - Environ 10 000
- 2 - Environ 100 000
- 3 - Environ 500 000



En 2021, combien y-a-t-il de femmes cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole ?

- 2 - Environ 100 000 (104 900)



Dans quel secteur agricole trouve-t-on le plus de femmes cheffes d'exploitation ?

- 1 - Elevage bovin-lait
- 2 - Viticulture
- 3 - Cultures céréalières



Dans quel secteur agricole trouve-t-on le plus de femmes cheffes d'exploitation ?

- 1 - Elevage bovin-lait (17,3 %)





Dans quelle région trouve-t-on le plus de femmes agricultrices ?

- 1 - Occitanie
- 2 - Nouvelle-Aquitaine
- 3 - Auvergne Rhône-Alpes



Dans quelle région trouve-t-on le plus de femmes agricultrices ?

- 1 - Occitanie (782)



En quelle année est apparu le mot "agricultrice" dans le Larousse ?

- 1 - 1910
- 2 - 1945
- 3 - 1961



En quelle année est apparu le mot "agricultrice" dans le Larousse ?

- 3 - 1961



En quelle année la loi d'orientation agricole institue-t-elle le statut de "conjoint collaborateur" ?

- 1 - 1990
- 2 - 1999
- 3 - 2009



En quelle année la loi d'orientation agricole institue-t-elle le statut de "conjoint collaborateur" ?

- 2 - 1999



Quelle est la durée maximale du statut de conjoint collaborateur ?

- 1 - 5 ans
- 2 - 10 ans
- 3 - Pas de limite



Quelle est la durée maximale du statut de conjoint collaborateur ?

- 1 - 5 ans





**A ce jour, quelle a été la seule femme
présidente de la CCMSA ?**

- 1 - Jeannette Gros
- 2 - Martine Deschamps
- 3 - Ginette Labour



**A ce jour, quelle a été la seule femme
présidente de la CCMSA ?**

- 1 - Jeannette Gros



Et aujourd'hui nous avons le plaisir d'accueillir la 1^{ère} femme Directrice Générale de la Caisse Centrale, Madame Anne-Laure TORRESIN.

Le **Président PANEL** intervient sur l'**Offre de Services**.



En Auvergne, la MSA a eu la très juste intuition, il y a plusieurs décennies, d'investir le champ des Services !

Grâce à une structure mutualisant l'essentiel des fonctions de support, l'Offre de Services de la MSA Auvergne ce sont 12 associations de l'Economie Sociale et Solidaire à but non lucratif, aux finances autonomes, avec pour certaines des financements publics (Etat, DDETS, ARS, Conseils Départementaux, ...), aux gouvernances indépendantes, qui emploient près de 1 000 personnes pour un volume d'affaires de 32 Millions d'euros et qui ont pour ADN le Social et le Territoire.

Ce sont des structures au service de l'ensemble de la population auvergnate (et pas uniquement pour les ressortissants du monde agricole).

Les métiers et services pris en charge vont :

- de la protection de l'enfance avec l'ARPFE, un service d'assistance éducative prenant en charge 530 mesures confiées par le département du Puy-de-Dôme et par la justice
- à la formation professionnelle avec ASFAuvergne
- en passant par la prévention et la santé, l'ARSEPT, une association inter-régime qui organise des ateliers, des colloques, des activités partout en Auvergne
- ou l'aide à domicile dans le Puy-de-Dôme avec APAMAR.

Nous n'avons pas assez de temps pour vous présenter l'exhaustivité de MSA Services et nous allons donc faire un focus particulier sur des associations présentes en Bourbonnais :

- l'insertion professionnelle avec Laser Emploi Auvergne et Activ' Agri
- la prévention avec Présence Verte
- l'aide et le soin à domicile avec Amallis



Après avoir visionné un petit film présentant **Laser Emploi Auvergne**, **François PERICHON** et **Germain SANDEVOIR** prennent la parole.

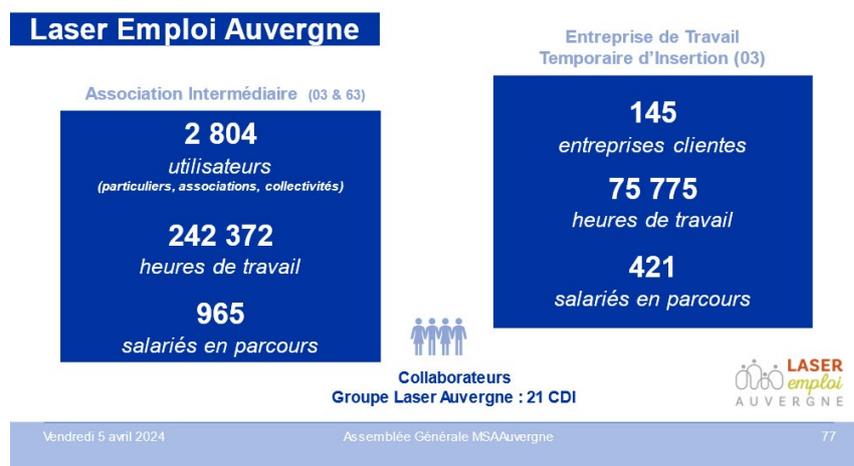
François PERICHON : Vous l'avez compris, Laser, c'est le bras armé de MSA Services pour l'insertion professionnelle.

Germain SANDEVOIR : C'est-à-dire, tu peux nous en dire plus ?

François PERICHON : Aujourd'hui on a 2 structures : une Association Intermédiaire dans le Puy-de-Dôme et l'Allier qui accompagne des salariés plus à destination des particuliers et des collectivités, et une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion dont les clients sont plutôt des entreprises et là on est souvent sur des personnes qui sont sur un parcours de retour à l'emploi.

Germain SANDEVOIR : Donc 2 typologies de structure !

François PERICHON : Oui en effet mais avec un seul et même objectif : de permettre aux demandeurs d'emploi de trouver un emploi et d'accompagner les salariés dans un projet professionnel leur permettant une insertion pérenne tout en donnant satisfaction aux clients.



Germain SANDEVOIR : Quand on regarde les chiffres, près de 1 400 salariés mis à disposition pour 3 000 clients ! Ce n'est pas rien !

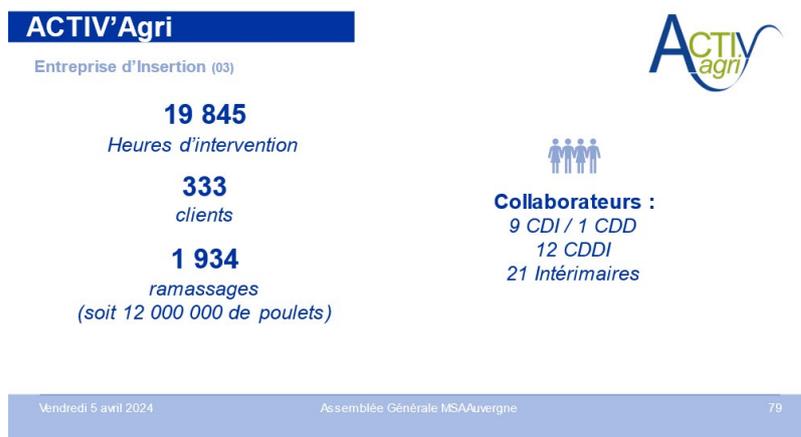
François PERICHON : Effectivement Laser Auvergne c'est 50 % de l'activité Laser National. C'est beaucoup, et tout cela est géré par une équipe de + de 20 salariés avec des Conseillers en Insertion Pro, des chargés de recrutement, de développement, etc. ! Nos équipes sont en perpétuelles recherches de travailleurs et de clients !

Le contexte est complexe, il faut s'adapter à des bassins économiques très différents de Vichy à Moulins en passant par Montluçon, Issoire ou Rochefort .

Germain SANDEVOIR : En conclusion, les équipes restent dynamiques et mobilisées ! On dirait qu'en 2024, il y a un sacré défi pour les équipes non ?

François PERICHON : Il y a aussi un sacré défi pour le public de notre assemblée... Si vous connaissez, les uns et les autres, des personnes en recherche d'emploi ou des entreprises qui ont besoin de faire appel à du travail intérimaire, alors n'hésitez pas à vous adresser à Laser Emploi Auvergne ! Le meilleur accueil vous sera réservé !

Puis est diffusé un film sur [ACTIV'Agri](#).



François PERICHON : Activ'Agri est une association d'une dizaine d'années qui est née à la suite de la défaillance d'une entreprise qui assurait le ramassage. Du jour au lendemain, cette entreprise a été en liquidation et il a fallu faire face. Aujourd'hui, Activ'Agri a « sorti la voilure » et travaille pour continuer à apporter ce service aux éleveurs.

Germain SANDEVOIR : Je comprends...toujours cette notion de social, d'économie et de territorial.

François PERICHON : Effectivement, concernant le social, j'ajouterai que l'humain est au centre. Il faut savoir que nous avons aujourd'hui des personnes entre 5 et 7 nationalités différentes, venant souvent de pays étrangers, qui ont fui la misère, la guerre, souvent jeunes, qui sont venues seules. Un gros travail est réalisé pour les accompagner, ça veut dire un accès au logement, un accès à la langue et ces personnes seules, à travers les équipes, ont recréé une petite communauté avec une bienveillance qui s'installe.

Germain SANDEVOIR : Qu'est-ce qu'Activ'Agri compte faire ?

François PERICHON : Aujourd'hui, l'important est de continuer à améliorer les services au niveau des éleveurs. Il est évident qu'il nous faut sécuriser et je dirai fidéliser nos salariés. Comme toutes les entreprises, nous sommes confrontés à un turn over important et la mission que nous nous sommes donnée aujourd'hui c'est d'avoir un salarié qui serait chargé de former et d'accompagner les personnes en intérim. En même temps, il est important d'assurer une prestation de qualité au niveau des éleveurs.

A travers tout ce qu'on a vu là, en termes de solidarité, c'est presque l'expression de notre ADN, l'ADN des gens de la terre, des gens de la campagne. Depuis toujours, on a eu la volonté d'accompagner celles et ceux en difficulté et de laisser le moins possible de personnes sur le bord de la route. Pendant longtemps, dans nos campagnes, nous avons eu des commis de ferme, des gens qui peinaient à trouver leur place au niveau de l'entreprise et qui, au niveau des exploitations, rendaient service et faisaient partie de la famille.

Au travers de ce qu'on vous a présenté, ce n'est ni plus ni moins la continuité de cet engagement. Il est important pour nous, quel que soit notre niveau de responsabilité, d'affirmer cette volonté d'être engagés au quotidien, aux côtés de nos équipes, et il leur faut beaucoup de conscience professionnelle pour assurer leurs missions. Il faut continuer de travailler avec opiniâtreté, avec détermination, pour faire que demain, comme hier, comme aujourd'hui, ruralité rime avec solidarité.

Le Président PANEL donne maintenant la parole à **Philippe MORET** et **Nadège BASTIDE**.



Philippe MORET : J'associe à mes questions **Monsieur FLAGEL** puisque Présence Verte ce sont 2 structures donc 2 Présidents ! Alors Nadège, Présence Verte en Auvergne, c'est quoi ?

Présence Verte Auvergne Téléassistance



Téléassistance

4 046
abonnés

Matériel Collectif

MARPA
Résidences Seniors

Protection du Travailleur isolé

Une cible vaste
*agriculteur , bûcheron , gardien de nuit ,
laboratoires d'analyse , crèches, UDAF...*



Collaborateurs :
14 CDI et 1 CDD



Vendredi 5 avril 2024
Assemblée Générale MSA Auvergne
81

Nadège BASTIDE : Et bien, vous l'avez compris, Présence Verte a des activités multiples mais complémentaires :

- la téléassistance pour les particuliers en situation d'isolement et/ou de fragilité
- la protection des travailleurs isolés et/ou confrontés à un risque d'agressions
- l'équipement des résidences « seniors »
- et l'évaluation du degré d'autonomie des personnes âgées pour le compte des caisses de retraite.

Philippe MORET : Et vous faites tout cela partout ? sur les 4 départements ?

Nadège BASTIDE : En effet, nous intervenons sur les 4 départements avec un développement différent d'un département à l'autre du fait de notre histoire.

Compte tenu de la géographie parfois sinueuse de notre belle région, depuis 2023, nous accentuons la polyvalence des équipes sur nos différentes missions de manière à réduire les secteurs d'intervention et gagner en efficacité.

Philippe MORET : Ça c'est une bonne idée ! Et ça marche ?

Nadège BASTIDE : Tout à fait et cela grâce à l'investissement et l'implication des équipes qui contribuent au développement de notre association. Ils sont à la fois les garants de la qualité de nos services mais aussi des relais de croissance importants et notamment sur le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

N'hésitez pas, si vous avez des besoins pour sécuriser vos biens ou vos proches, venez nous rencontrer sur nos 4 départements.

Philippe MORET : Présence Verte c'est l'ange gardien des adhérents.

Après avoir visionné une vidéo, le Président PANEL donne la parole à **Tristan COCLIN** et **Anne BUSSY**.



Tristan COCLIN : Plus besoin de se présenter, vous nous connaissez tous je l'espère, ainsi que notre cousin du Puy-de-Dôme APAMAR !

Anne BUSSY : Nous intervenons sur tout le département pour l'aide à domicile et sur ses 2/3 pour les soins infirmiers à domicile et sommes la structure la plus importante de l'Allier en bonne collaboration avec les services de l'ARS et du Conseil Départemental.



Tristan COCLIN : Le Service d'Aide à Domicile ce sont plus de 3 000 bénéficiaires pris en charge par plus de 400 salariées et plus de 385 000 heures par an.

Anne BUSSY : et en Soins à domicile, 84 salariés prennent en charge 273 bénéficiaires et suivent 161 patients touchés par Alzheimer

Tristan COCLIN : La demande est en forte hausse avec le virage domiciliaire et l'allongement de la durée de vie, aussi l'un de nos enjeux est bien de réussir à recruter dans nos métiers trop mal connus et reconnus de l'aide et du soin à domicile.

Anne BUSSY : Si vous connaissez du monde, nous sommes prêts à embaucher aides-soignantes, auxiliaires de vie, c'est vraiment ce qui nous manque pour faire des soins de qualité.

Tristan COCLIN : Le travail des équipes Laser nous aide énormément à trouver de nouveaux collaborateurs !! C'est une collaboration précieuse Inter Associations.

Anne BUSSY : Et pour fidéliser le personnel ?

Tristan COCLIN : et bien en 2024, on amplifie nos efforts pour améliorer la qualité de vie au travail de nos équipes ! C'est essentiel !

Anne BUSSY : Mais encore ?

Tristan COCLIN : Comme nos cousins du Puy-de-Dôme, APAMAR, nous travaillons sur les impacts à venir du projet national SAD Service Autonomie à Domicile ... On ne s'ennuie pas chez Amallis !

Le Président PANEL remercie les intervenants et revient sur l'importance de l'Offre de services qui a une gestion importante et complexe. Elle est à but non lucratif et rend le meilleur service à la population et à proximité. Par ce biais-là, il a été possible de maintenir et de créer des emplois sur les territoires. C'est un tour de force que la MSA réalise et on a tendance, quelquefois, à oublier de communiquer sur ce qu'on fait, il faut le faire savoir. Le point inquiétant aujourd'hui, c'est le recrutement de personnel. Tous les secteurs d'activité sont touchés et dans ces métiers-là, un peu plus encore et on sait pertinemment que la rémunération du personnel n'est pas toujours à la hauteur. C'est un sujet que nous avons aussi porté auprès des parlementaires.

Le Président PANEL donne la parole à **Claude ROCHE**, 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne pour aborder les élections 2025.



Cette Assemblée Générale est la dernière avant son renouvellement en 2025. En effet, les élections de la MSA auront lieu l'année prochaine, aussi je souhaitais revenir sur les différentes étapes qui vont se succéder jusqu'à cette échéance.

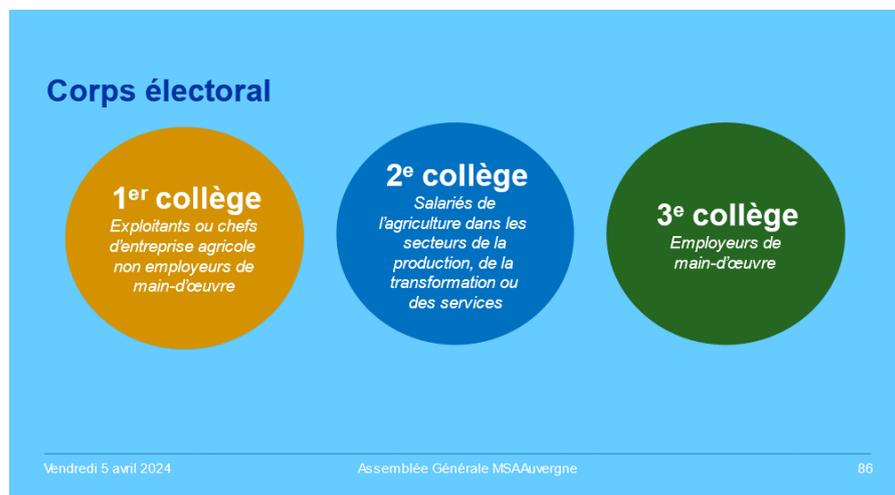
La première étape est **l'appréciation de la qualité d'électeur**.

Celle-ci est intervenue au **1^{er} avril dernier** et repose sur **5 conditions** définies par la réglementation :

- Appartenir à l'un des collèges électoraux définis à l'article L723-15 du CPRM,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques,
- Avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois au moins,
- Avoir sa résidence sur le territoire métropolitain.

Je vous rappelle également que le corps électoral se compose de **3 collèges** :

- Le 1^{er} collège regroupe les exploitants ou les chefs d'entreprise agricoles non-employeurs de main d'œuvre,
- Le second collège est celui des salariés de l'agriculture,
- Le troisième collège correspond aux employeurs de main d'œuvre.



Venons-en au **calendrier** des opérations.



- Le point de départ est l'appréciation de la qualité d'électeur qui comme je vous l'ai indiqué, a eu lieu au 1^{er} avril.
- La publication de **la liste provisoire des électeurs** devra intervenir le 12 décembre au plus tard, et le dépôt des réclamations relatives à cette liste devra avoir lieu avant le 27 décembre.

Tout ceci aboutira à la publication de la liste définitive des électeurs au plus tard le 21 janvier 2025.

S'ensuivra **la publication des regroupements de cantons** au plus tard le 12 février, puis le dépôt des candidatures le 4 mars 2025 au plus tard.

Ces candidatures devront être publiées le 14 mars au plus tard.

Nous passerons ensuite à la phase plus "logistique" puisque le matériel de vote sera envoyé aux électeurs le 5 mai au plus tard, pour leur permettre d'exprimer leur choix entre cette date du **5 mai** et le **16 mai**.

Le **dépouillement** est prévu pour le **22 mai 2025**.

Bien sûr, le vote pourra se faire **par voie électronique ou postale** et le dépouillement des suffrages postaux sera organisé sur le site de Clermont-Ferrand.

Voilà brièvement retracées les grandes étapes de ce processus fondateur pour notre démocratie sociale.

En qualité d'élu, vous savez comme moi à quel point ce rôle sur les territoires est important :

- Nous sommes d'abord **des relais** entre la MSA et ses adhérents, un rôle qui devient une exception dans le paysage de la protection sociale,
- Nous participons à des **projets locaux** au bénéfice des adhérents et plus largement, des habitants du territoire,
- **Nous représentons** notre caisse de MSA auprès de ses publics et ses partenaires, notamment dans le cadre d'événements locaux.

Être élu est certes un engagement, mais participer, à son échelle, à la mise en œuvre des politiques publiques et conduire des projets en faveur de son territoire et sa population constitue un enrichissement incontestable.

Je vous encourage donc à vous mobiliser et à mobiliser nos pairs pour se porter **candidats** et surtout **voter** lors des prochaines élections.

Cette échéance est capitale pour différentes raisons :

- La première, pour pérenniser notre démocratie sociale,
- La seconde, pour préserver notre régime social agricole, pour assurer la continuité des spécificités du régime, garder la proximité avec les adhérents, bénéficier des compétences des agents, des salariés, des comités de direction, des différents services de la MSA
- La dernière chose, pour transmettre nos **valeurs mutualistes**.



Le Président PANEL précise aux délégués qu'ils ont à leur disposition un document répondant à quelques questions qu'ils ont déjà pu poser :

ACTION SOCIALE

Vous proposez des aides aux plus jeunes, aides pour les vacances/loisirs/sports, bourses d'étude... mais proposez-vous un accompagnement pour les jeunes adultes, par exemple quand ils doivent quitter le logement familial pour accéder à un premier emploi ?

Oui, la MSA Auvergne vient de compléter son règlement des aides en proposant une « aide à l'autonomie des jeunes actifs ». Elle a pour objet de soutenir les jeunes dans le cadre d'un projet professionnel et dans l'entrée dans la vie active en apportant une contribution financière (de 300 à 400 € en fonction du complément familial) permettant l'accès à la mobilité ou à un premier logement.

Très concrètement, sous conditions, il peut s'agir dans le domaine de la mobilité d'une aide au permis de conduire, à l'achat d'un moyen de locomotion, de réparation d'un véhicule, de l'assurance, de la carte grise. Cette aide concerne également l'accès au premier logement, par une aide au paiement du premier loyer, l'achat de mobilier et d'équipements ménagers.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La MSA Auvergne peut-elle financer des exosquelettes ou d'autres équipements dans le domaine de la prévention des troubles musculo-squelettiques ?

L'exosquelette a pour objet de limiter l'apparition des TMS en limitant les contraintes posturales. Si l'idée de l'exosquelette peut paraître séduisante, nous n'avons pas le recul suffisant pour être certain des bénéfices. L'utilisation de l'exosquelette peut engendrer un report de charge délétère sur d'autres parties du corps. Ainsi, son acquisition doit tenir compte d'un ensemble de paramètres, notamment votre organisation de travail et votre état de santé.

Dans ce contexte, la MSA Auvergne ne propose pas d'accompagnement financier pour l'acquisition d'exosquelettes, toutefois nous pouvons vous accompagner dans vos projets en vous proposant une approche globale visant à définir au mieux la solution et son intégration dans votre environnement de travail. In fine, cet accompagnement pourra être complété de financement pour l'aide à l'acquisition de matériel/dispositif rentrant dans le domaine de la limitation de la pénibilité et des TMS.

Enfin, sachez que la MSA Auvergne possède 2 modèles d'exosquelettes pour les membres supérieurs qu'il est possible de mettre à disposition dans les entreprises pour être testés pendant 1 mois environ, après avoir réceptionné un questionnaire médical de non contre-indication et reçu la visite du conseiller en prévention.

PRISE EN CHARGE COTISATIONS

Je bénéficie d'une prise en charge partielle de cotisations personnelles, cette aide va-t-elle m'être versée sur mon compte bancaire ?

Non, il s'agit d'une somme destinée à être déduite des cotisations personnelles dues par le bénéficiaire. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement et doit obligatoirement être affectée sur les cotisations dues ou à devoir si l'adhérent est à jour.

RECOUVREMENT-CONTENTIEUX

Un adhérent rencontre des difficultés pour payer ses cotisations, la MSA peut-elle lui accorder des facilités de paiement ?

Si un adhérent n'a pas la possibilité de s'acquitter de ses cotisations, il faut qu'il contacte sans tarder le service recouvrement-contentieux de la MSA via le numéro d'appel unique : 04 71 646 646. Un échéancier de paiement ou un paiement différé sous forme de cession de primes pourra lui être accordé.

COTISATIONS NON SALARIÉES

J'ai reçu un courrier me demandant de payer mes cotisations par prélèvement. Pourquoi ?

Le décret 2018-538 du 27 juin 2018 dispose que les non-salariés agricoles dont les derniers revenus professionnels excèdent 10 % du PASS 2024 (soit 4 637 €), sont dans l'obligation d'effectuer par voie dématérialisée le paiement de leurs cotisations et contributions sociales.

La MSA a donc effectué un requêtage pour identifier les adhérents concernés et certains ont été sollicités par erreur via un courrier. Une réponse a été apportée à chaque cas.

Néanmoins, le prélèvement automatique qui répond à cette obligation de paiement dématérialisé, vous permet de payer à échéance sans vous en préoccuper et en toute sérénité : vous profitez d'une sécurisation comptable pour votre entreprise et vous gagnez en souplesse dans la gestion de votre trésorerie.

Un prélèvement sur votre compte bancaire est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date figurant sur le bordereau d'appel : appels fractionnés, émission annuelle et émissions rectificatives.

C'est un moyen de paiement sûr et sécurisé qui vous évite les oublis et les majorations de retard.

La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales que vous aurez renseignées. La MSA reste compétente pour l'appel et le paiement des cotisations.

A quoi servent mes cotisations ?

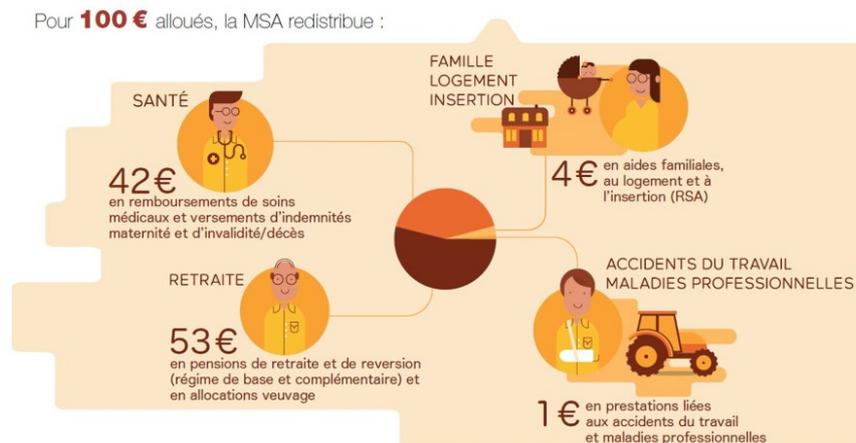
Comment est financée la protection sociale ?

La Sécurité sociale **vous protège face aux aléas et évolutions de la vie** ayant un impact financier important. Pour le monde agricole, elle est assurée par la MSA.

Votre Sécurité sociale est **financée par vos cotisations obligatoires et complémentaires, ainsi que par les impôts et taxes payés par l'ensemble des Français**, dans le cadre de la **solidarité nationale et interprofessionnelle**. Son caractère obligatoire garantit cette solidarité.

Comment sont utilisées les cotisations ?

Vos cotisations, ainsi que les financements issus de la solidarité nationale et interprofessionnelle, permettent à **la MSA de verser chaque année plus 14 milliards d'euros de prestations sociales**.



Ces prestations me concernent-elles ?

Avec ces financements, la MSA assure :

- ❖ la **prise en charge d'une partie de vos soins médicaux** (et ceux de votre famille),
- ❖ l'**indemnisation de votre arrêt de travail** (et ceux des membres de votre famille participant aux travaux) et la prise en charge de votre inaptitude (assurance invalidité),
- ❖ les **prestations familiales et d'allocations logement**, au regard des ressources du foyer familial,
- ❖ votre accès à des **services adaptés**, via ses actions sanitaires et sociales : villages-vacances, places en crèches...
- ❖ pour vos salariés et vous-même, la mise en œuvre d'**actions de prévention et de protection de la santé et sécurité au travail**,
- ❖ le **versement de votre retraite** de base et complémentaire.

COTISATIONS SUR SALAIRE

Quelles sont les nouveautés concernant le TESA ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne TESA simplifié est lancée, avec plusieurs nouveautés : une interface modernisée, plus simple à utiliser, et la génération de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), conformité avec les exigences réglementaires du bulletin de paie (montant net social).

Attention : vous avez jusqu'au 4 du mois suivant la période d'emploi pour créer les bulletins de salaires et vous devez valider l'envoi de la DSN reprenant les données de ces paies entre le 8 et 10 du mois concerné (en fonction du calendrier prévu disponible sur le site internet MSA – rubrique employeurs – TESA (embauche et salaire) – TESA simplifié – calendrier 2024.)

Ces délais de validation dans l'outil sont impératifs, tout retard dans l'envoi des DSN entraînera l'application de pénalités.

Je suis un exploitant qui souhaite utiliser le TESA simplifié pour déclarer une première embauche, que suis-je tenu de faire ?

Si vous êtes un nouvel utilisateur du TESA simplifié, contactez la Cellule « Professionnels » de la MSA Auvergne au **04 71 64 41 86** pour qu'ils vous ouvrent l'accès au service. Pensez à préparer votre numéro SIRET, vos identifiants de connexion à votre espace privé et vérifiez les données de votre établissement

J'envisage d'embaucher un travailleur occasionnel durant 5 mois, puis-je le déclarer dans le TESA simplifié ?

Non, le TESA simplifié permet de gérer les embauches de travailleurs occasionnels **pour une durée de 3 mois maximum.**

En revanche, le TESA simplifié peut être utilisé par un même employeur, pour un même salarié, sur deux ou plusieurs CDD ne dépassant pas chacun la durée maximale de 3 mois (dans le respect de la réglementation du droit du travail relative à la succession des CDD).

RETRAITE

Quel est l'impact de la réforme des retraites sur l'âge de départ en retraite ?

L'**âge légal de départ** à la retraite est l'âge minimum à partir duquel il est possible de demander sa retraite. L'âge légal dépend notamment de votre année de naissance et des cas particuliers permettant de partir de façon anticipée.

Pour partir à la retraite avec le taux maximum de 50 % (ou « taux plein »), il faut avoir l'âge légal et justifier d'un nombre de trimestres (en fonction de la génération). L'âge d'annulation de la décote est maintenu à 67 ans. Dans ce cas, même si vous ne justifiez pas de tous les trimestres requis pour votre génération, vous pourrez partir en retraite avec un taux plein.

La réforme des retraites de 2023 prévoit un décalage de l'âge légal de départ en retraite pour atteindre à terme l'âge de 64 ans. Ainsi, à partir du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite est de 64 ans pour les personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1968. L'âge légal de départ à la retraite augmente progressivement de 62 ans à 64 ans à raison d'un trimestre supplémentaire par année de naissance pour les personnes nées entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1967.

Année de naissance	Âge de départ à la retraite (hors départs anticipés)	Nombre de trimestres requis pour le taux maximum
1960	62 ans	167
1 ^{er} janvier - 31 août 1961	62 ans	168
1 ^{er} septembre - 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968	64 ans	172
1969	64 ans	172
1970	64 ans	172
1971	64 ans	172
1972	64 ans	172
1973 et après	64 ans	172

Plusieurs situations permettent, sous certaines conditions, de partir en retraite avec l'âge légal fixé :

- ❖ Carrières longues ;
- ❖ Invalidité ou handicap ou inaptitude au travail reconnue ;
- ❖ Pénibilité ;
- ❖ Retraite progressive ;
- ❖ Exposition à l'amiante.

Le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue

Ce dispositif permet aux assurés qui ont commencé à travailler jeunes, et qui ont cotisé pendant un nombre suffisant de trimestres, de partir à la retraite de façon anticipée, c'est-à-dire avant l'âge légal fixé pour leur génération.

Si vous avez commencé à travailler avant 21 ans et que vous avez le nombre de trimestres requis en fonction de votre année de naissance, vous pourrez entrer dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue.

La réforme des retraites, applicable à compter du 1^{er} septembre 2023, a élargi le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue en introduisant 4 bornes d'âge.

Âge de début d'activité	Conditions Avoir le nombre de trimestres requis en fin de carrière +	Âge minimum de départ à la retraite
Avant 16 ans	Avoir 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 16 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	58 ans
Avant 18 ans	Avoir 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 18 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	60 ans
Avant 20 ans	Avoir 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 20 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	de 60 à 62 ans (selon l'année de naissance : consultez le tableau carrière longue détaillé)
Avant 21 ans	Avoir 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 21 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né du 1 ^{er} octobre au 31 décembre)	63 ans

Le cumul emploi retraite : l'ouverture de nouveaux droits retraite désormais possible

Une fois à la retraite, il est possible de poursuivre ou reprendre une activité professionnelle dans le cadre du cumul emploi-retraite.

Avant septembre 2023, toute reprise d'activité après la retraite ne générait plus de droits retraite. Depuis la réforme des retraites, en cas de reprise ou de poursuite d'activité dans les conditions d'un cumul emploi retraite, vous obtenez des droits complémentaires pour augmenter le montant de votre retraite. Les nouvelles périodes cotisées ouvrent droit à une seconde retraite.

À savoir que ces nouveaux droits ne modifient pas le montant de la première retraite.

En reprenant une activité professionnelle, vous percevez à la fois votre revenu d'activité et votre retraite. À l'arrêt de l'activité, une seconde retraite sera calculée et versée. Le montant de cette seconde retraite ne peut pas dépasser 5 % du plafond annuel de la sécurité sociale. L'attribution de la seconde retraite n'est pas automatique, vous devez en faire la demande auprès de la MSA (imprimé réglementaire et précisions d'application à venir).

À noter : Si vous reprenez une activité salariée chez votre dernier employeur, vous pourrez obtenir de nouveaux droits uniquement 6 mois après la date d'effet de votre première retraite. Une fois la seconde retraite obtenue, vous ne pouvez pas cotiser pour une troisième retraite.

ELECTIONS MSA 2025

Quels sont les critères requis pour être électeur lors des prochaines élections ?

1. Appartenir à l'un des collèges électoraux définis à l'article L.723-15 du CRPM,
2. Être âgé de 16 ans au moins,
3. Ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques,
4. Avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois au moins à la date du 1er avril 2024,
5. Résider sur le territoire métropolitain.

La parole est ensuite donnée à la salle pour les questions orales.

Intervention de Philippe BESSEY – Collège 1 – Canton LAPALISSE (03)

Si la MSA devait aujourd'hui payer la retraite à 1 000 €, à quelle augmentation cela correspond ? Vous avez dû y réfléchir ? On nous a dit que la MSA était contre la revalorisation à 1 000 €. Monsieur PANEL vous avez dit qu'on était d'accord. Dans la campagne, on n'a pas les mêmes effets là. Aujourd'hui, on a des manifestations agricoles, tout le monde voudrait applaudir la MSA alors qu'on est délégué. Je vous jure qu'il va falloir qu'on travaille dur.

Philippe PANEL

Je pense que vous parlez de la revalorisation à 85 % qui devait porter les retraites à 1 060 €. Il y a toujours la question de la retraite complète. Le problème est qu'il y a souvent, dans la carrière d'un agriculteur, une partie de temps d'aide familial où il n'y a pas eu de cotisation, qui ne correspond pas à la qualité d'exploitant, c'est-à-dire que la retraite est forcément proratisée au temps de Chef d'exploitant. C'est souvent là qu'il y a un différentiel et c'est pour ça que les gens n'arrivent pas à 85 % du SMIC.

Philippe BESSEY

La différence entre la retraite qu'on paye aujourd'hui à tous nos retraités et si on devait la mettre à 1 000 €, quelle est la ligne, quel est le coût ? Est-ce la fin de la MSA ?

Jean Marie PASSARIEU :

Ce n'est pas la fin de la MSA, pour 1 € cotisé on en rend 2,19. On est dans un différentiel plus important ; c'est la compensation démographique et la péréquation de notre régime qui viennent compléter les cotisations. Effectivement, pour nous, c'est important d'avoir des cotisations, de surveiller que tout le monde paie ses cotisations pour que cet écart-là ne continue pas de croître. Entre 2022 et 2023, nous l'avons fait baisser car nous avons fait rentrer plus de cotisations. On est passé de 2,38 à 2,19. Vous voyez, c'est plutôt significatif et aujourd'hui, on fait aussi rentrer d'autres entreprises. Le secteur agricole est un secteur important qui crée de l'emploi, il faut le savoir, et cela permet d'avoir d'autres cotisations ce qui permet de rééquilibrer le système. On est très attentifs à faire ça tout en veillant à optimiser et à améliorer les retraites.

Philippe PANEL

Il faut aussi regarder le prélèvement fiscal.

On a parlé des 25 meilleures années. Le but était d'améliorer le niveau des retraites, c'était la volonté du législateur. Il s'avère qu'aujourd'hui, selon le rapport d'expertise qui est sorti, il y aurait une baisse annoncée pour un certain nombre de retraités. Cela ne correspond plus à la définition de la loi. D'un côté, il faut se manifester, il faut penser également que cette réforme des 25 meilleures années embarque aussi le mode de financement des retraites et le mode de cotisations. On partirait sur un alignement des cotisations de retraite par rapport à l'assiette de CSG. Là encore, c'est prescrit dans la loi de finances, il y aurait une partie de la CSG qui basculerait en fait sur le financement de la retraite. C'est pour ça, je pense, que l'Etat aujourd'hui met un peu des freins pour aboutir parce qu'il va se priver d'un financement destiné à l'assurance maladie qui va être destiné au financement de la retraite avec un manque à gagner. Il va falloir mettre doublement « la main à la poche ». Mais je pense, une fois de plus, qu'on y arrivera. L'agriculture est une production indispensable à la France, à la population et à un moment donné, il y a des choix politiques à faire.

Jean Guy LESPINASSE – Collège 1 – Canton Hurriel (03)

Moi, ce n'est pas une question, ce n'est pas une proposition, c'est une demande. Je demande que la production d'électricité concernant les centrales photovoltaïques au sol, que ce soit sur des terrains agricoles, de la friche industrielle ou des terrains déclassés ou délaissés, soit assimilée aux cotisations MSA. J'ai fait mon calcul. Je propose que ce soit sur une base de 100 € le mégawatt forfaitaire et je propose un taux de 20 % ce qui est moins que les 25 % de l'impôt sur le revenu.

Philippe PANEL

C'est un vrai sujet ! Je pense que c'est un sujet que Madame TORRESIN va également aborder. Il faudra penser demain à préserver les activités MSA, elles passent par l'asujettissement. Je ne vois pas pourquoi toutes les productions qui sont liées au sol ne sont pas affiliées à la MSA.

Jean Guy LESPINASSE

Pour que les gens comprennent, notre département de l'Allier est un grand département de production photovoltaïque. Je ne suis pas aux commandes, je ne suis pas dans les organisations mais il paraît qu'il y aurait, entre ce qui est fait et ce qui va se faire, 3 000 hectares. Avec mon calcul, 20 % c'est 100 millions d'€ rien que pour le département de l'Allier, qui pourraient rentrer dans les caisses de la MSA Auvergne. J'espère que dans la loi d'orientation, on pourra faire quelque chose ! Je vais prendre ma retraite dans 4, 5 ans et je veux une retraite à 2 000 € !

Intervention de Didier AUBERT – Collège 2 – Canton Clermont-Fd 2 (63)

Je vais revenir sur 3 points.

Le premier c'est le débat sur les cotisations sociales qui est la base de la protection sociale. Ce que vous avez évoqué, c'est la solidarité nationale pour équilibrer. C'est important de le rappeler. Je vous rappelle les actions qui se sont passées sur les différentes MSA. Le nouveau Président de la CCMSA les a évoquées pour les condamner et je trouve que ça a été condamné un peu tardivement. On m'a expliqué que c'était pour « ne pas mettre de l'huile sur le feu » mais ça soulève quand même derrière le problème des salariés MSA qui ont dû être touchés par rapport à ça car je pense qu'ils sont relativement au service des agriculteurs.

La deuxième chose c'est sur le problème des délégués cantonaux. Je veux bien qu'on fasse une démocratie pour les délégués cantonaux mais quels moyens ont les salariés, notamment du collège 2, pour faire ce boulot ?

La troisième chose concerne le calendrier qu'on nous a présenté des élections. Je sais que ça va être un peu modifié. Ce qui nous pose quand même problème, c'est de nous donner la liste des électeurs au mois de décembre. Ce n'est pas si simple que ça, notamment au niveau du collège 2, c'est 3 délégués qu'il faut trouver sur un canton, ça demande du boulot. En plus, il y a une concordance avec les élections des chambres d'agriculture, ce qui est relativement compliqué.

Philippe PANEL

Concernant les actions menées dans différentes caisses, nous condamnons fermement. Il ne faut pas se tromper de cible. Dans les manifestations, il y a des gens qui sont difficilement maitrisables et qui, malheureusement, commettent des actions de ce genre. La MSA est une démocratie sociale, on sait à qui parler et tout autour, il y a des gens à qui parler. Il y a des élus à proximité sur tout le territoire, à l'écoute et abordables ainsi que dans les Conseils d'Administration et Directions.

Concernant les délégués, on va essayer de garder une vie mutualiste, de mettre des moyens au service des élus, c'est un poste budgétaire préservé. La COG nous a aussi réduit sérieusement les moyens, on ne va pas revenir dessus, mais la MSA Auvergne a toujours eu 2 priorités, c'est le service aux adhérents avec les moyens nécessaires et la vie des élus avec les moyens destinés aux élus.

Concernant les élections, je suis d'accord. C'est vrai que les dates ne sont pas forcément simples. Elles étaient prévues début d'année mais en raison des élections Chambre d'Agriculture, la décision a été prise de les reporter. J'espère qu'on va conduire les choses en parallèle de façon à ne pas oublier la MSA car c'est un secteur important et j'engage chacun d'entre vous à vous investir dans cette démarche. Si on est absents, on va forcément nous oublier, si on est présents, on va prendre notre place. Dès aujourd'hui, on vous a présenté le calendrier, saisissez l'opportunité de vous investir.

Intervention d'Alain DUPRE – Collège 2 – Canton Moulins 1 (03)

J'ai longtemps travaillé à la MSA que j'apprécie beaucoup, la preuve c'est que je suis toujours élu. J'ai une question un peu générale mais je voudrais prendre des précautions oratoires, je ne veux pas polémiquer.

Je repense aux manifestations qu'il y a eues, notamment des agriculteurs. Je suis très attaché au monde agricole, j'ai des membres de ma famille agriculteurs. Lorsque j'ai travaillé à la MSA, au début j'étais sur le terrain. J'ai vu les évolutions. J'avais des contacts avec les personnes, je faisais des permanences, des contrôles, du conseil. Au fur et à mesure, il a fallu séparer le contrôle de tout ça. Je n'étais pas spécialement d'accord, ça s'est fait, c'est une évolution, c'est comme ça ! J'ai vu disparaître des services d'infirmières, les centres sociaux ont été un peu délaissés par la MSA, beaucoup de choses sont parties. En fait, quand j'ai terminé ma carrière, on parlait beaucoup de dématérialisation. Je suis tout à fait pour, je suis pour l'Intelligence Artificielle, je n'ai pas de problème avec ça. La dématérialisation c'est bien, mais moi qui m'occupe de personnes en situation de handicap, je vais devoir, en tant que Président d'association, assumer un certain nombre de choses que précédemment la MSA pouvait faire.

Ne pensez-vous pas, concernant la protection sociale de base, qu'il faudrait peut-être, je rebondis sur l'Intelligence Artificielle avec ce qu'on pourrait gagner notamment à travers les contrôles qui peuvent être faits et les améliorations, remettre un peu de personnes sur le terrain, je pense notamment aux agences France Services qui pourraient devenir France Services Agriculture. C'est la réaction d'une personne qui reste les deux pieds dans la terre.

Philippe PANEL

Notre objectif, comme je vous l'ai dit, est le service rendu à nos ressortissants, c'est la priorité. D'un autre côté, il y a les moyens mis à disposition. On a été rabetés à chaque COG et il faut

réajuster. Avec cette volonté aujourd'hui, on a toujours privilégié le Front Office, l'accueil de nos ressortissants sur rendez-vous, de garder la proximité, de mettre les moyens.

Aujourd'hui, notre intention c'est toujours effectivement d'utiliser cette Intelligence Artificielle, d'utiliser tous ces moyens de mutualisation mais aussi de garder le lien humain et en MSA on a le lien humain par le guichet unique. Nous sommes les seuls à avoir un guichet unique, une offre de protection sociale incomparable, les gens qui ne sont pas à la MSA n'ont pas notre système.

J'ai la chance aussi de siéger au Conseil de la Caisse Centrale et là aussi on porte les projets MSA, l'avenir de la MSA, notre mission et le Conseil défend cette proximité de services. Vous avez évoqué France Services, oui, mais aujourd'hui chaque institution a des accueils, des permanences qui disposent d'un nombre de professionnels. Nous on travaille sur ce système-là. J'ai porté le dossier au niveau national pour dire qu'il faut mettre en avant la protection sociale portée par la MSA et qui plus est dans les territoires ruraux. On voit bien que les gens aujourd'hui sont vraiment en recherche de personnes, de contacts, on travaille dans ce sens-là !

Jean Marie PASSARIEU :

Le public a aussi largement évolué. Avant, il envoyait un courrier, il attendait une réponse, il était patient. C'était avant, aujourd'hui ça n'existe plus ! La personne téléphone et retéléphone, passe par un élu, envoie des sms, et s'il n'est pas content il fait une lettre recommandée le même jour. On a quelquefois 4, 5, 6 contacts par la même personne, parce qu'on n'a pas répondu alors qu'avant on avait 8 jours pour répondre. Aujourd'hui, c'est 48 h, 24 h, demain ce sera 8 h. C'est en cela que l'Intelligence Artificielle va nous aider. Il y a eu quelques diminutions mais très rares en Auvergne. On est très vigilants à conserver un nombre de contacts importants. Aujourd'hui, on s'est professionnalisé en mettant en place des rendez-vous retraite, santé, famille. On est quand même présents au sein de tous les centres sociaux notamment par AMALLIS, par LASER, par toutes nos structures d'offre de services. Il y a des canaux où le contact avec la MSA est facilité, où il y a effectivement encore une force de frappe avec nos conseillers de front office, de protection sociale, nos préventeurs, nos travailleurs sociaux. On a encore du personnel qualifié, de terrain, qui peut répondre. Oui, on a mis en place beaucoup de plateformes de services téléphoniques parce qu'on reçoit un nombre incalculable d'appels, et encore une fois, les gens appellent, rappellent, car ils sont toujours en urgence. Ça va croître de plus en plus car les gens sont exigeants, je crois que nos amis du régime général ont la même difficulté. Il y a cette simultanéité, il faut qu'on s'adapte et ça fait partie des enjeux de la nouvelle protection sociale, de s'adapter, d'être pro actifs, anticipateurs et d'accompagner. Même si une grande partie du public a bien basculé, on a encore un public qu'il faut accompagner, faire du physique, du relationnel et on est très vigilants là-dessus.

Anne-Laure TORRESIN :

Effectivement, la dématérialisation, les services en ligne, l'Intelligence Artificielle, ce sont de très bons outils qui répondent à un besoin mais pas à tous les besoins. Ce qu'il faut qu'on arrive à faire, c'est répondre à tous les besoins. Nos adhérents, notre public, selon leur situation, n'ont pas tous les mêmes besoins. La force de la MSA qu'il faut cultiver, c'est d'arriver à avoir toute cette complémentarité de services qu'on peut proposer à nos adhérents où chacun trouve ce dont il a besoin et soit accompagné. On a beaucoup entendu ce besoin d'accompagnement, de personnalisation de la relation. Clairement, la dématérialisation, l'Intelligence Artificielle, c'est extrêmement intéressant, mais ça ne peut pas remplacer un contact humain de proximité et ça c'est vraiment un des éléments de l'ADN de la MSA : la proximité, son maillage d'élus, son maillage d'agences, et c'est quelque chose qu'on va retrouver dans les nouveaux axes du plan stratégique.

Intervention de M. SALOMON Michel - Collège 2 – Canton Monts du Livradois (63)

Vous avez parlé brièvement des obligations de la COG. Je vous ai senti un peu amer. Quels sont les secteurs impactés par ces économies ?

Philippe PANEL

L'idée c'est de se projeter sur une nouvelle COG 2025, de pouvoir être proactifs. MSA 2030 va faire partie aussi de la réflexion pour faire des propositions vis-à-vis des financeurs à la prochaine COG mais nous avons toujours cette épée de Damoclès, de se dire qu'on va faire telles et telles actions mais derrière, attention, on dispose de tels et tels financements.

Intervention de Didier LANDRY – Collège 2 - Canton Issoire (63)

Aujourd'hui, je suis jeune retraité et je vais vous faire part de ma vision de l'agriculture de demain. C'est juste un constat et une réflexion.

Et si on pouvait s'imaginer réinventer les entreprises de demain ?

De tout temps, sur terre, nos entreprises ferment, se délocalisent. Il s'ensuit des burn out, plans sociaux, destruction des familles, perte de confiance, mal être, suicide. Comment se reconstruire ? car nous avons trop souvent construit des entreprises concurrentes. Et si demain, on applique notre gouvernance de coopération agricole, unique au monde. Et oui, on maîtrise tout de A à Z.

Demain, créons des entreprises partenaires, complémentaires et performantes où chacun serait membre dans son secteur d'activité.

Et au final, c'est créer une entreprise responsable, citoyenne, et vivante. Et de rajouter le bien vivre ensemble aujourd'hui, c'est faire des concessions et multiplier des tables rondes car tout le monde a besoin de tout le monde en ce monde.

Vous, la poignée de dictateurs sur notre terre, vous qui prenez grand plaisir à casser les petits soldats, vous qui êtes destructeurs de l'humanité, vous qui affamez votre propre peuple en les laissant s'enfoncer dans la misère et sans avenir, vous qui êtes puissants, riches, avec plusieurs milliards sur vos comptes. Sortez de ce mauvais cauchemard, élevez-vous, laissez entrevoir cette petite fissure dans vos cœurs de pierre et de marbre car le pardon c'est quelque chose de magnifique, c'est un cadeau du ciel, c'est la vérité vraie et c'est Dieu qui vous tend la perche, alors ne ratez pas la marche avant qu'il ne soit trop tard ! Depuis la nuit des temps, nous savons tous que l'Agriculture a été et restera un besoin de première nécessité. Sans celle-ci, notre terre serait dépourvue d'humanité.

Le Président PANEL donne ensuite la parole à Monsieur le **Député Yannick MONNET**.

Je voudrais tout d'abord saluer les 13 700 élus bénévoles en France de votre organisation qui constituent un maillage territorial très important et très pertinent. Beaucoup de sujets ont été abordés.

Sur la question du photovoltaïque, effectivement on a un vrai souci, l'empiètement sur les terres agricoles qu'aujourd'hui je ne trouve pas acceptable. Néanmoins, il faut se méfier des projets qui sont en cours car, aujourd'hui, pour faire du photovoltaïque, il faut des postes source et on n'a plus de postes source disponibles. Il y a beaucoup de projets qui sont en discussion et il faut savoir que les postes source pour brancher le matériel c'est entre 5 et 10 ans pour le créer. En tout cas, on a besoin d'avoir une vraie politique nationale, une reprise en main des pouvoirs publics sur cette question des énergies renouvelables avec un peu plus d'aménagement du territoire.

La deuxième chose, vous avez parlé de retraites agricoles. Je suis revenu de Paris ce matin et j'avais au téléphone le Président CHASSAIGNE, Président du groupe dans lequel je siège, qui effectivement a porté deux lois. Je ne reviendrai pas dessus car je trouve que Nicolas RAY en parle très bien. Ils ont effectivement compris que, dans ces 2 lois, il y avait encore des « trous dans la raquette » et ils sont en train de travailler une Chassaïgne 3 qui aura aussi pour ambition de regarder du côté des petites retraites. En tout cas, il y a beaucoup à faire en la matière.

Troisième chose, je m'aperçois que je travaille beaucoup avec la MSA. Récemment, j'étais au Ministère de la Santé avec AMALLIS. Nous avons porté la question du grand âge et la prise en charge des questions d'aide à domicile. Effectivement, il y a des problèmes de recrutement, de financement et parfois on a besoin d'expliquer à certains ministères comment ça se passe concrètement sur nos territoires car ils ne le perçoivent pas forcément. C'est un travail qu'il faudra prendre à bras le corps.

Dernière chose, la MSA a un lien particulier avec le département de l'Allier. Je crois que la MSA Allier a été regroupée par la MSA Auvergne en 2008 et je voudrais saluer l'engagement de la MSA pour les territoires ruraux. Historiquement, les territoires comme l'Allier sont des territoires très ruraux. Il faut savoir que, dès 1961, la MSA a été à l'origine des centres sociaux dans le département de l'Allier. Aujourd'hui, ils sont une quinzaine et couvrent 68 % du territoire. Ce n'est pas rien et la MSA est le principal contributeur de ces centres sociaux et je tenais vraiment à saluer ce partenariat. C'est vrai que dans l'Allier on a ce partenariat, certes un peu particulier, mais qui est indispensable pour notre territoire et notre population. Je voulais vraiment vous en remercier car il est reconnu par l'ensemble des habitants de ce département.

Je vous souhaite une bonne poursuite de vos travaux et une excellente assemblée générale.



Le Président PANEL accueille maintenant **Anne-Laure TORRESIN**.

C'est un très grand plaisir d'être parmi vous ! C'est ma première Assemblée Générale comme nouvelle Directrice depuis ce début de semaine et c'est un grand plaisir pour beaucoup de raisons. D'une part, j'ai l'occasion de travailler avec le Président Philippe PANEL au niveau du Conseil Central et c'est toujours extrêmement intéressant. D'autre part, je connais Jean Marie PASSARIEU depuis au moins une vingtaine d'années. Nous nous sommes beaucoup croisés et recroisés au sein du régime agricole et avons un très gros attachement à ce régime. C'est un plaisir d'être là aussi pour sa dernière assemblée générale.

Je voudrais vous remercier, vous féliciter tous et toutes, administrateurs, délégués et personnel de la MSA Auvergne, pour ce que vous faites pour les adhérents afin de leur apporter le meilleur service.

Nous en sommes tous convaincus, la MSA est une composante essentielle du projet agricole français. C'est le seul régime qui peut répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, dans un contexte qu'on sait inédit en ce moment, qui s'exprime fortement, inédit de transformation de l'agriculture. Grâce à la double identité qui est la nôtre, d'Organisation Professionnelle Agricole et d'Organisme de Sécurité Sociale, avec nos élus, notre guichet unique et notre présence sur les territoires, nous sommes là pour apporter le meilleur service à nos adhérents dans leur ensemble.

La MSA, c'est un modèle unique dans le monde de la sécurité sociale, avec les particularités qui sont les siennes, qui s'est construit au fil du temps, qui a déployé aussi au fil du temps une série d'actions et de dispositifs très adaptés à l'agriculture pour pouvoir être toujours en phase avec les besoins. Il nous faut toujours être en questionnement, continuer à travailler et à innover pour être en capacité de répondre aux attentes. Les attentes sont nombreuses, en lien avec les défis qui touchent l'agriculture, qu'ils soient économiques, démographiques, agros écologiques. On a beaucoup de transformations dans notre monde agricole, des difficultés parfois, beaucoup d'enjeux aussi. Les mouvements de début d'année ont porté sur le devant de la scène l'ampleur de ces difficultés chez certains, le désarroi aussi de nombreux agriculteurs. Même s'il y a dans l'agriculture une très grande disparité de situations, on a malgré tout des questionnements qui rassemblent l'ensemble des agriculteurs et plus largement l'agriculture dans ses composantes : salariés, non-salariés, employeurs et retraités. Certaines caisses ont été malmenées dans ces périodes de mouvements agricoles. Pour moi, il est important de souligner l'investissement des personnels de toutes les caisses au service de l'Agriculture, au service des adhérents. Il ne faut jamais oublier que la MSA ne doit pas être la cible, la MSA est la solution en termes d'accompagnement sur le territoire grâce au personnel particulièrement investi, grâce aussi à son réseau d'élus.

Néanmoins, dans ce contexte, je pense que c'est extrêmement important de rappeler le rôle de la MSA. Le monde agricole a une spécificité par rapport à son rythme de travail, par rapport à son revenu, par rapport à des formes d'isolement géographique, qui répondent à ces spécificités et en cela la MSA doit être au rendez-vous. C'est aussi à nous, collectivement, administratifs mais surtout, si je peux me permettre, administrateurs et délégués, de porter le message sur le rôle de la MSA, sur ses missions. Il faut rappeler que la MSA c'est des cotisations, mais pas que, il y a aussi beaucoup de prestations, on a pu le voir lors du rapport d'activité de Jean Marie PASSARIEU, beaucoup d'accompagnement sur les territoires, d'actions réalisées au plus proche des adhérents. Il faut le porter et le rappeler sans cesse à toutes les générations, les nouvelles aussi, ne pas oublier d'où on vient et ne pas oublier que la MSA c'est un outil qui a été construit par le monde agricole et pour le monde agricole.

Il faut que je vous rappelle l'ensemble des actions qui ont été conduites par la MSA, localement ou au niveau institutionnel, et ce dans un contexte de contraintes d'effectifs, de contraintes budgétaires, qui sont les nôtres et qui s'insèrent dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui nous donne le cap pour la période actuelle. Dans ce contexte-là, on a su être au rendez-vous des dernières grandes réformes sociales. On a parlé de la revalorisation des petites retraites, Chassaigne 1 et 2. On a su les mettre en place, dans les temps et les conditions fixés par le législateur, avec les éléments de prise en compte pour le calcul des retraites. Effectivement, il faut prendre en compte l'ensemble des retraites pour calculer le montant minima, il faut que la personne ait suffisamment d'années de Chef d'exploitation. Tous ces éléments sont pris en compte dans le calcul des droits calculés et versés par la MSA.

On a aussi les prises en charge de cotisations, cela a été rappelé également dans le rapport d'activité. C'est quelque chose qui a été extrêmement marquant sur ces dernières années, compte tenu des crises agricoles majeures qui ont été traversées, à la fois gel, sécheresse, inflation, sur l'ensemble de la France. Ces trois dernières années, ce sont 400 millions de prise en charge de cotisations qui ont été répartis par les caisses locales.

On a déployé, tout récemment en début d'année, le nouveau TESA simplifié. Le TESA c'est cet outil de déclaration pour les emplois de saisonniers. Ils ont été très utilisés dans nos territoires pour les gros travaux de main d'œuvre au moment d'activités du type arboriculture ou vendange. On a pu obtenir la pérennisation de ce dispositif il y a quelques mois et grâce à cette pérennisation, on a pu reprendre complètement notre outil pour qu'il soit adapté aux contraintes actuelles et permette à la fois de garder cet outil simple de déclaration et en même temps de sécuriser les droits des salariés qui sont concernés.

On a développé les nouveaux bilans de prévention à différentes années de la vie. C'est important, car effectivement prévenir c'est guérir et la santé, c'est tellement important. On développe de plus en plus les offres de prévention en les rendant toujours plus adaptées aux tranches de vie, aux parcours de vie des personnes.

La force de la MSA, vous le savez, c'est la qualité, la diversité, les actions que l'on conduit vis-à-vis de nos adhérents. Nous avons bien sûr notre mission de protection sociale avec notre guichet unique qui nous permet de regrouper l'ensemble des prestations, mais on a aussi une offre de services. Je tiens à le souligner ici, en Auvergne, parce que l'offre de services est particulièrement développée. J'ai beaucoup apprécié les présentations faites et les vidéos projetées qui reflètent vraiment l'ampleur de cette offre de services chez vous, extrêmement dynamique, très bien pilotée, pour apporter le meilleur service mais aussi une bonne gestion. Bravo pour tout cela et pour les services que vous apportez grâce à ce deuxième pilier de la MSA à côté de la protection sociale de base.

Nous avons également notre Action Sanitaire et Sociale. C'est excessivement important car c'est un levier qui permet d'aller au plus près des adhérents, d'accompagner les plus fragiles et d'être vraiment en proximité dans nos territoires. On a notamment développé et animé tout un réseau de sentinelles dans le cadre de la prévention du mal être agricole. C'est un sujet important qui touche beaucoup de non-salariés, de salariés aussi. Il faut être accompagnant, il faut être à l'écoute. Ces

formations de sentinelles sont indispensables pour pouvoir avoir des vigiles sur le territoire qui permettent d'alerter, d'éviter le pire. La MSA s'est investie, depuis des années, sur ce sujet et continue de le faire avec la mise en place d'aides nouvelles comme l'aide au répit.

On a également la nécessité, j'en ai parlé tout à l'heure, de vraiment faire connaître les missions de la MSA, pourquoi la MSA est une force dans l'agriculture, en quoi nous sommes vraiment à l'écoute et en appui de nos ressortissants, pas seulement au plan technique mais aussi au plan humain, au plan de l'accompagnement de proximité, et par son maillage territorial.

Un mot sur la réforme de la retraite des non-salariés agricoles. Le calcul sur les 25 meilleures années a aussi été abordé. Je veux simplement dire et redire que la MSA, le Conseil Central en particulier, porte cette réforme légitime, la défend, attend que sa mise en œuvre soit vraiment effective comme annoncé, en 2026. La MSA a été force de proposition, notamment au plan opérationnel pour rendre possible cette réforme, et la rendre possible sans perdants, que ce soit une véritable avancée sociale comme on a pu le connaître antérieurement sur d'autres sujets. C'est un sujet d'extrême vigilance et d'extrême mobilisation au niveau de la MSA et en particulier très porté par le Conseil Central.

On travaille aussi beaucoup en ce moment avec les Ministères sur des axes de simplification possibles. La MSA Auvergne, comme l'ensemble du réseau MSA, est extrêmement proposante vis-à-vis des pouvoirs publics pour porter des mesures concrètes de simplification car on sait que la vie en agriculture n'est pas toujours d'une très grande simplicité, notamment dans l'administratif il y a des choses à faire. On a remonté beaucoup de propositions en ce sens et on travaille sur des sujets prioritaires par les pouvoirs publics à savoir la simplification d'accès de prise en charge de cotisations, la simplification des demandes de remises de majoration de retard, notamment en cas d'échéanciers à respecter ou de retards de faible durée, déjà des axes qui sont portés et des travaux qui sont sur la table...on espère qu'ils aboutiront au plus tôt.

Nous avons aussi pris en compte la pérennisation des exonérations TODE dès cette année avec une augmentation du seuil qui permet le calcul maximum des rémunérations concernées, tout cela sera mis en place en temps et en heure côté MSA.

Nous sommes évidemment engagés pour l'avenir, à la fois pour nous adapter aux évolutions de l'agriculture et être au rendez-vous des attentes. Pour ce faire, nous travaillons activement avec l'ensemble des caisses locales au projet MSA 2030, prochain projet du Plan Stratégique, qui sera présenté pour adoption à l'assemblée générale de la CCMSA de juin avec des axes forts : soutien aux transformations de l'agriculture, proposition d'une offre de protection sociale simple globale et adaptée, tout ce qui touche à la relation du service personnalisé, à ces démarches du « aller vers » qu'il faut développer pour accompagner toujours plus nos adhérents, des sujets d'affiliation au régime agricole, c'est aussi un sujet important, accompagner les territoires ruraux, mobiliser les ressources, dans une approche mutualiste, un axe important sur vous les élus, un rôle important que vous avez, vous les élus à la MSA, et puis la contribution qui doit être la nôtre à l'élaboration des politiques publiques, savoir nous faire comprendre pour porter et proposer des réformes dont le mouvement agricole a besoin pour améliorer encore la protection sociale qui est la sienne.

En conclusion, guichet unique et mutualisme, c'est à nous qu'il revient de faire vivre ces deux piliers de la MSA. Tout ce que vous faites dans votre quotidien contribue à renforcer la puissance, la force et le positionnement de notre belle institution.

Le contexte actuel nous le rappelle et nous pousse à améliorer, à personnaliser encore nos services, à accompagner les réformes sociales au plus près des territoires, même si ce n'est pas toujours ça selon le niveau de complexité des réformes, en tout cas d'être présents aux côtés de nos adhérents. Je sais pouvoir compter sur vous comme vous pouvez compter sur mon investissement, mon engagement et celui de la Caisse Centrale aux côtés des caisses locales et des adhérents pour qu'ensemble nous puissions renforcer l'attractivité de notre régime et poursuivre notre action au service de nos adhérents qui sont les conditions essentielles de réussite des prochaines élections.

Je pense que c'est un enjeu fondamental pour le régime que de réussir ces élections. Les réussir, c'est bien sûr au plan technique, au plan opérationnel, mais on a un vrai savoir-faire depuis plusieurs années où l'on organise ces élections, mais surtout une mobilisation autour de ce temps démocratique fort, pour qu'on ait beaucoup de candidats, beaucoup d'électeurs, beaucoup de gens qui se mobilisent pour un taux de participation qui soit le plus élevé possible et le reflet de l'attachement de nos adhérents à leur régime de protection sociale. C'est un grand enjeu pour nous. Merci beaucoup.

Le Président PANEL remercie Anne-Laure TORESSIN pour son intervention. Il rappelle qu'elle est déjà imprégnée des dossiers et dans l'action, alors que sa prise de poste ne date que de 5 jours. Il salue son implication, son envie de partager avec les élus parce que c'est aussi l'ADN MSA de pouvoir coopérer avec l'ensemble des salariés et les élus qui sont la vraie richesse de la MSA.



Le **Président Philippe PANEL** présente le rapport moral à l'Assemblée Générale.

Après le Cantal, après la Haute-Loire, nous voici dans ce beau département : l'Allier ! Celui-ci est très riche en Histoire de France : je citerai les Bourbons, d'où l'appartenance à la dénomination Auvergne, Auvergnat a pu pendant longtemps questionner des habitants de l'Allier ?

Cette rivière Allier, qui depuis l'Amont, le 43, puis le 63 et traversant ce département, marque notre histoire depuis des siècles. Une richesse de la nature, aujourd'hui un peu plus maîtrisée à la main de l'homme pour son étiage, mais, pas du tout maîtrisée lorsqu'elle atteint parfois des débits supérieurs à 700m³/s à Moulins par exemple ! Notre rivière Allier, qui est intégrée dans le bassin Loire Bretagne, restera un vecteur de vie au sens large, amont aval : l'eau ! ce bien précieux !

Merci beaucoup, à vous les élus MSA de l'Allier de votre mobilisation à la préparation de notre Assemblée Générale. Nous savons combien l'agriculture occupe une place conséquente dans votre département et de ce fait, la place de la MSA l'est également, comme vous avez pu le constater, dans le déroulé de notre assemblée générale.

Je voudrais renouveler mes remerciements à Anne-Laure TORRESIN, d'avoir bien voulu venir à notre rencontre, souhaitant que le groupe MSA Auvergne soit inspirant au regard de notre nouvelle Directrice Générale de la CCMSA, ainsi que pour notre institution.

La MSA est une OPA, le monde agricole est en colère ! Vous allez me dire et la MSA ? Elle n'est pas en colère ? En effet, sa composante : les élus salariés, non-salariés, sont les représentants de l'agriculture. De ce fait, ils sont les porte-paroles et expriment à juste titre le ressenti du terrain, notamment à l'occasion des comités de protection sociale et des conseils d'administration.

Des moyens de production supprimés, une fluctuation incontrôlée des charges à la production ainsi que des prix de ventes incontrôlés de nos denrées agricoles. Une mise au défi d'être compétitif face aux importations sans clause minorée !

Puisque nous sommes dans le domaine social, je prendrai juste l'exemple de la main d'œuvre : les distorsions de protection sociale d'un pays européen à l'autre ? Quand il y en a d'un pays à l'autre ? Je ne parle pas des pays extérieurs à l'Europe.

La situation est anxiogène, le monde agricole a besoin de lisibilité pour les 10-20 années à venir, couplé à la question du renouvellement de générations ?

L'agriculture n'est pas un problème mais une solution, des solutions pour notre société : 3 fois/jour lors des repas, l'agriculture est là !

Le monde agricole est impatient de connaître la position des pouvoirs publics ?

L'institution MSA que nous représentons, ne doit pas être prise pour cible ! Héritage des générations précédentes, inscrite dans le code rural, dans le code de la sécurité sociale, nous nous devons d'assurer sa pérennité en s'appuyant sur un service performant, en s'adaptant aux exigences de l'évolution du monde agricole d'aujourd'hui ainsi qu'aux générations futures. Le guichet unique : une singularité, que nous avons tendance à oublier et pourtant, seuls nos ressortissants en bénéficient ! quoi de plus simple et moderne !

Démocratie sociale, guichet unique, une famille agricole réunie au sein d'une seule institution en charge de gérer sa protection sociale dans son intégralité ! En proximité, un coût de gestion maîtrisé à moins de 3 %, une offre de services qui nous permet d'aller au-delà de la prestation, de l'allocation, comme vous avez pu le constater au cours de notre assemblée générale, celle-ci complètement intégrée dans l'ESS au service des populations dans les territoires, qui voudrait découdre la MSA ? Nos pairs ? Non je n'y crois pas ! Les pouvoirs publics ? Non je n'y crois pas non plus !

Cependant, considération, reconnaissance, proximité vont être nécessaires pour demain, le rabotage des moyens au cours des dernières COG ne sera plus envisageable !

En parallèle, nous allons devoir faire preuve de pédagogie au sujet de la protection sociale en général !

Je voulais évoquer deux sujets qui me semblent primordiaux :

La retraite des non-salariés : les 25 meilleures années.

La loi Julien DIVE a été votée à l'unanimité depuis 15 mois pour une mise en application au 01/01/2026. Une expertise a été menée par la DGSS et le Ministère de l'agriculture. Le rendu du rapport, sorti depuis peu, montre surtout que les 25 meilleures années dans leur application pourraient faire des perdants ! alors que l'esprit de la loi était de pouvoir améliorer les retraites et surtout ne pas les diminuer ! l'esprit de la loi semble contourné ! Chose impensable pour la profession agricole !

Le sénateur Philippe MOUILLER, Président des affaires sociales au Sénat, a depuis déposé une proposition de loi visant à aboutir à l'application des 25 meilleures années chez les non-salariés à échéance du 01/01/2026. Elle a aussi été votée majoritairement. La MSA est fortement impliquée sur le sujet. Elle a accompagné le député Chassaing sur les dernières réformes et elle continue de tenir son rang pour trouver des réponses techniques et porter des améliorations sensibles à la revalorisation des retraites agricoles.

Le plan mal être :

C'est un sujet malheureusement toujours d'actualité en cette période de crise et d'incertitude. Nous, élus, salariés, sentinelles, nous redoublons de vigilance par la mise en place des formations sentinelles, partenariats, actions innovantes vis-à-vis des jeunes dans les établissements d'enseignement agricole, également en direction des enseignants... rencontre avec Olivier DAMAISIN, le coordinateur interministériel, Agri 'Ecoute.

N'oublions pas nos cellules pluridisciplinaires, avec la prise en charge des personnes en difficulté, ainsi que les séjours répit. Ces dispositifs de proximité fonctionnent, faites-en bon usage pour que ce réseau de solidarité soit activé à bon escient et que nous puissions apporter de l'aide à ceux qui traversent des périodes difficiles.

La MSA, comme toute entreprise, doit également se projeter : à partir de constats, de son vécu, de sa capacité à identifier ses faiblesses, ses contraintes, ses handicaps, mais surtout ses atouts et nous en avons ! Preuve en est : tracer la trajectoire avec des objectifs et des ambitions via MSA 2030 qui sera normalement acté en juin au cours de l'assemblée générale de la CCMMSA. C'est un vrai projet validé par le réseau, tout au moins je le souhaite vivement ! Nous aurons associé élus, salariés, à la construction d'un projet : MSA 2030, pour faire face aux nouveaux défis de l'Intelligence Artificielle, du renouvellement des générations, de l'évolution de l'agriculture et du modèle agricole sous toutes ses formes.

2024 sera aussi une année décisive en MSA avec, déjà le démarrage du processus, en effet les élections auront lieu du 5 au 16 mai 2025. Vous l'avez compris, élections dit mobilisation importante indispensable.

Nous vivons dans une société pleine de paradoxes. Tout le monde demande du participatif, de la cogestion ; d'être associé et de l'autre côté, faible est le nombre de personnes qui veulent s'investir dans l'associatif, le collectif, donner de son temps.

Notre organisation territoriale décentralisée, notre démocratie sociale, notre singularité dans le fonctionnement du guichet unique, nous offrent une culture complète de la protection sociale, incomparable ! elle nous permet et nous permettra de nous revendiquer comme un acteur de vitalité des territoires en termes de services, d'emplois, d'économie.

Vous pouvez être fiers, élus de la MSA Auvergne, nous disposons d'une offre de services dynamique, certainement la plus importante de France, bien implantée et reconnue, au service de toute la population ce qui nous permet d'être identifiés et présents sur les territoires.

Vous l'aurez compris, votre investissement est primordial, essentiel, les élections ce sont vous toutes et nous tous ! Pour celles et ceux qui ne vont pas poursuivre l'aventure, je vous demande de préparer votre succession, de mobiliser à faire voter. Ne lâchons pas le combat, d'autres avant nous l'ont mené avec acharnement et convictions. Et je tiens à saluer nos prédécesseurs qui avaient une grande imagination pour nous porter jusqu'ici et le flambeau ne doit pas s'arrêter à nous et être passé.

Rien n'a changé, l'existence de la MSA passera par-là !! Soyons motivés et courageux pour les générations futures.

Je veux adresser un grand merci à vous toutes et tous, un grand merci à tous les salariés du groupe MSA Auvergne sans lesquels rien ne serait possible ainsi que ceux qui quittent ou ont quitté la MSA Auvergne, les partenaires, OPA, structures associatives, la presse, ainsi que les délégués et tous ceux qui ont préparé cette assemblée générale.

Enfin, je souhaite saluer le Directeur Général Jean Marie PASSARIEU, qui a fait le choix d'aller vers d'autres horizons et qui termine, le 15 avril, ses fonctions de Directeur de la MSA Auvergne. Je le remercie chaleureusement pour ce qu'il a pu faire en 10 ans d'investissement dans beaucoup de domaines. La MSA Auvergne est sur le haut du podium, encore merci et je vous demanderai de l'applaudir. C'est la vie de l'entreprise, j'en profite pour vous annoncer l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Monsieur Frédéric BRANCE, présent dans la salle, qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2024.

Avant de conclure, je terminerai avec une citation de Nelson Mandela **« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre ! »**.

Le Président PANEL clôt l'Assemblée Générale de la MSA Auvergne à 12 h 45.

Philippe PANEL
Président



Jean Marie PASSARIEU
Secrétaire

